



CHAMBLY

ZONE : A-001

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement		•							
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture			•						
A-2 : Élevage				•					
A-3 : Service et transformation					•				
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	-	-	-	-				
Largeur minimale (m)	9/7,3	-	-	-	-				
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	-	-	-	-				
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6,0	-	-	-	-				
Avant secondaire minimale (m)	4,5	-	-	-	-				
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	-	-	-	-				
Arrière minimale (m)	7,5	-	-	-	-				
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-				
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	1	-	-	-	-				

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-				
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-				
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-				

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(2)	(3)							

NOTES

Amendements

<p>(1) 4821 - Transport et gestion d'électricité en bloc</p> <p>(2) Seuls les usages résidentiels permis sont ceux reconnus en tant que droits acquis ou en tant qu'usages accessoires à une exploitation agricole.</p> <p>(3) Article 281- Production du cannabis</p>	No Règlement	Article(s)	Année



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture	•								
A-2 : Élevage		•							
A-3 : Service et transformation			•						
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	-	-	-					
Largeur minimale (m)	9/7,3	-	-	-					
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	-	-	-					
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6,0	-	-	-					
Avant secondaire minimale (m)	4,5	-	-	-					
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	-	-	-					
Arrière minimale (m)	7,5	-	-	-					
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-					
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-					

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-					
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-					
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-					

DIVERS

PIIA		•	•	•					
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(2)	(1) (3)	(1)	(1)					

NOTES

- (1) Article 270 - Usages et constructions accessoires à un usage agricole à l'intérieur de la zone A-002. Usages spécifiquement exclus : restauration, papillonnerie, labyrinthe végétal et centre d'entreposage et vente de terre, pierre et de paillis en vrac.
- (2) Seuls les usages résidentiels permis sont ceux reconnus en tant que droits acquis ou en tant qu'usages accessoires à une exploitation agricole.
- (3) Article 281-Production du cannabis

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement		•							
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture			•						
A-2 : Élevage				•					
A-3 : Service et transformation					•				
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	-	-	-	-				
Largeur minimale (m)	9/7,3	-	-	-	-				
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	-	-	-	-				
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6,0	-	-	-	-				
Avant secondaire minimale (m)	4,5	-	-	-	-				
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	-	-	-	-				
Arrière minimale (m)	7,5	-	-	-	-				
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-				
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-				

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-				
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-				
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-				

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(2)	(3)							

NOTES

(1) 4821 - Transport et gestion d'électricité en bloc
(2) Seuls les usages résidentiels permis sont ceux reconnus en tant que droits acquis ou en tant qu'usages accessoires à une exploitation agricole.
(3) Article 281-Production du cannabis

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale	•									
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement		•								

A : AGRICOLE

A-1 : Culture			•							
A-2 : Élevage				•						
A-3 : Service et transformation					•					

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

		(1)								
--	--	-----	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•									
Jumelée										
Contiguë										
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	-	-	-	-					
Largeur minimale (m)	9/7,3	-	-	-	-					
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	-	-	-	-					

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6,0	-	-	-	-					
Avant secondaire minimale (m)	4,5	-	-	-	-					
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	-	-	-	-					
Arrière minimale (m)	7,5	-	-	-	-					
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-					

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-					
-------------------------------------	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-					
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-					
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-					

DIVERS

PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	(2)	(3)								

NOTES

(1) 4821 - Transport et gestion d'électricité en bloc
(2) Seuls les usages résidentiels permis sont ceux reconnus en tant que droits acquis ou en tant qu'usages accessoires à une exploitation agricole.
(3) Article 281- Production du cannabis

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES
CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL											
	R-1 : Unifamiliale											
	R-2 : Bifamiliale											
	R-3 : Trifamiliale											
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
	R-6 : Logement aux étages											
	R-7 : Habitation pour personnes âgées											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Local											
	C-2 : Service											
	C-3 : Régional											
	C-4 : Restauration											
	C-5 : Hébergement											
	C-6 : Automobiles-service											
	C-7 : Automobiles-réparation											
	C-8 : Amusement											
	C-9 : Récréotouristique										A. M. 20 août 2024, R.2024-1431-32A, a. 1ab	
C-10 : Divertissement												
C-11 : Faible nuisance												
C-12 : Forte nuisance												
I : INDUSTRIE												
I-1 : Haute technologie												
I-2 : Légère												
I-3 : Lourde												
I-4 : Extractive												
I-5 : Des déchets et des matières recyclables												
P : PUBLIC												
P-1 : Loisirs et culture												
P-2 : Service public												
P-3 : Infrastructure et équipement												
A : AGRICOLE												
A-1 : Culture												
A-2 : Élevage												
A-3 : Service et transformation												
CONS : CONSERVATION												
CONS-1 : Conservation												
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS												
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS												

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-							
	Largeur minimale (m)	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-							
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10,5	-	10,5	10,5					
	Avant secondaire minimale (m)	10,5	-	10,5	10,5					
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	-	5	5					
Arrière minimale (m)	5	-	5	5						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
Profondeur minimale (m)	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(1)(2)	(3)	(1)	(1)					

NOTES

- (1) **Articles 232 à 234 - Étalage et entreposage**
- (2) **Article 220 - Zone tampon**
- (3) **Article 281-Production du cannabis**
- (4) **5198 Vente en gros de bois et de matériaux de construction**
5362 Vente au détail de matériaux pour l'aménagement paysager
- (5) **5597 Vente au détail de machinerie lourde**
6371 Entreposage de produits de la ferme (sauf l'entreposage en vrac à l'extérieur) et silos
6379 Autres entreposages (sauf l'entreposage de pneus, de déchets dangereux ou de toutes matières hautement inflammables)

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : A-006

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public		•							
P-3 : Infrastructure et équipement			•						
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture				•					
A-2 : Élevage					•				
A-3 : Service et transformation						•			
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)	(2)						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	-	-	-	-	-	-	-	-
Largeur minimale (m)	9/7,3	-	-	-	-	-	-	-	-
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	-	-	-	-	-	-	-	-
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Avant secondaire minimale (m)	4,5	-	-	-	-	-	-	-	-
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	-	-	-	-	-	-	-	-
Arrière minimale (m)	7,5	-	-	-	-	-	-	-	-
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(3)			(4)					

NOTES

Amendements

- (1) 6242 - Cimetière
- (2) 4821 - Transport et gestion d'électricité en bloc
- (3) Seuls les usages résidentiels permis sont ceux reconnus en tant que droits acquis ou en tant qu'usages accessoires à une exploitation agricole.
- (4) Article 281-Production du cannabis

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : C-001

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA DE PÉRIGNY

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local	•									
	C-2 : Service		•								
	C-3 : Régional			•							
C-4 : Restauration				•							
C-5 : Hébergement											
C-6 : Automobiles-service						•					
C-7 : Automobiles-réparation							•				
C-8 : Amusement								•			
C-9 : Récréotouristique											
C-10 : Divertissement											
C-11 : Faible nuisance											
C-12 : Forte nuisance											
I : INDUSTRIE											
I-1 : Haute technologie											
I-2 : Légère											
I-3 : Lourde											
I-4 : Extractive											
I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
P : PUBLIC											
P-1 : Loisirs et culture									•		
P-2 : Service public										•	
P-3 : Infrastructure et équipement											
A : AGRICOLE											
A-1 : Culture											
A-2 : Élevage											
A-3 : Service et transformation											
CONS : CONSERVATION											
CONS-1 : Conservation											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(4)	(1)	(2)						(3)	

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300	300	300	300	300	300	300	300
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15	-	-
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500	-	-

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	•
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	•	•	•	•	•	•	•		

NOTES

- (1) 6123 Service de prêts sur gages
6239.1 Salon de tatouage et de perçage
6269 Autres services pour animaux domestiques
- (2) 5512 Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement
- (3) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple
6919 Autres activités religieuses
- (4) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis
5999.1 Vente au détail d'articles érotiques
- (5) Article 92 par. 3 – Particularité (stationnement)

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2020-1431-02A	6	2020
R. 2020-1431-03A	4	2020
R. 2021-1431-09A	2	2022

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale	•	•	•						
R-2 : Bifamiliale				•	•				
R-3 : Trifamiliale						•	•		
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									

C : COMMERCE

C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									

A : AGRICOLE

A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation									
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•			•		•			
Jumelée		•			•		•		
Contiguë			•						
Quadruplé									

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2		
Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-		

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		
Avant secondaire minimale (m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5		
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-		

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-		
-------------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10	20	18	20	18		
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30	30	30		
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	201/300	600	540	600	540		

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•		
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières		(1)	(1)						

NOTES

(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations unifamiliales jumelées et contigües

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2020-1431-02A	7	2020
R. 2020-1431-03A	6	2020
R. 2024-1431-26A	2	2024



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages									•	
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local	•									
C-2 : Service		•								
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration				•						
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement						•				
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture								•		
P-2 : Service public									•	
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

	(5)	(3)						(4)		
--	-----	-----	--	--	--	--	--	-----	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•	•	•	•	•	•				
Jumelée										
Contiguë										
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2			
Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-			
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-			

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-			
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-			
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-			
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-			
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-			

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-			
-------------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	-	-	-			
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-			
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-			

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•			
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières								(2)		

NOTES

(2) Chap.8 Section 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes
(3) 6123 Service de prêts sur gages 6239.1 Salon de tatouage et de perçage 6269 Autres services pour animaux domestiques
(4) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses
(5) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	●									
	R-6 : Logement aux étages		●								
	R-7 : Habitation pour personnes âgées			●							
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance											
C-12 : Forte nuisance											
I : INDUSTRIE											
I-1 : Haute technologie											
I-2 : Légère											
I-3 : Lourde											
I-4 : Extractive											
I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
P : PUBLIC											
P-1 : Loisirs et culture											
P-2 : Service public											
P-3 : Infrastructure et équipement											
A : AGRICOLE											
A-1 : Culture											
A-2 : Élevage											
A-3 : Service et transformation											
CONS : CONSERVATION											
CONS-1 : Conservation											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●		●							
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/7	2/7	2/7							
	Largeur minimale (m)	-	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-							
	MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-								
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-	-/1,5								
Arrière minimale (m)	-	-	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-							
Profondeur minimale (m)	-	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-							

DIVERS

PIIA	●	●	●							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	(1)(11) (12)	(2)(11) (12)	(1)(11) (12)							

NOTES

- (1) 25 % de la superficie du bâtiment doit être occupé par un usage commercial au rez-de-chaussée
- (2) Chap.8 Section 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2020-1431-02A	11	2020
R. 2020-1431-03A	6	2020
R. 2021-1431-09A	3	2022
R.2022-1431-12A	15	2022
R.2022-1431-21A	2g	2023



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local	•									
C-2 : Service		•									
C-3 : Régional			•								
C-4 : Restauration				•							
C-5 : Hébergement					•						
C-6 : Automobiles-service											
C-7 : Automobiles-réparation											
C-8 : Amusement							•				
C-9 : Récréotouristique								•			
C-10 : Divertissement									•		
C-11 : Faible nuisance											
C-12 : Forte nuisance											
I : INDUSTRIE											
I-1 : Haute technologie											
I-2 : Légère											
I-3 : Lourde											
I-4 : Extractive											
I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
P : PUBLIC											
P-1 : Loisirs et culture											
P-2 : Service public											
P-3 : Infrastructure et équipement											
A : AGRICOLE											
A-1 : Culture											
A-2 : Élevage											
A-3 : Service et transformation											
CONS : CONSERVATION											
CONS-1 : Conservation											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									(6)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(8)	(3)	(4)								

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/7	2/7	2/7	2/7	2/7	2/7	2/7	2/7	2/7	
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5		
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	(2)(10) (11)(12)	(2)(10) (11)(12)	(2)(5)(10) (11)(12)	(2)(9)(10) (11)(12)	(2)(10) (11)(12)	(2)(10) (11)(12)	(2)(10) (11)(12)	(2)(10) (11)(12)	(2)(10) (11)(12)	

NOTES

(3) 6123 Service de prêts sur gages 6239.1 Salon de tatouage et de perçage
(4) 5512 Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement
(5) Autorisé uniquement pour un terrain ayant front sur le boulevard De Périgny. La façade principale du bâtiment doit faire face au boulevard De Périgny.
(6) 582 Établissement avec service de boissons alcoolisées (bar) : Limité à deux dans la zone
(7) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
C-2 : Service											
C-3 : Régional											
C-4 : Restauration											
C-5 : Hébergement											
C-6 : Automobiles-service											
C-7 : Automobiles-réparation											
C-8 : Amusement											
C-9 : Récréotouristique											
C-10 : Divertissement											
C-11 : Faible nuisance											
C-12 : Forte nuisance											
I : INDUSTRIE											
I-1 : Haute technologie											
I-2 : Légère											
I-3 : Lourde											
I-4 : Extractive											
I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
P : PUBLIC											
P-1 : Loisirs et culture		•									
P-2 : Service public			•								
P-3 : Infrastructure et équipement											
A : AGRICOLE											
A-1 : Culture											
A-2 : Élevage											
A-3 : Service et transformation											
CONS : CONSERVATION											
CONS-1 : Conservation											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
			(7)								

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•	•								
	Jumelée	•	•								
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/7	2/7								
	Largeur minimale (m)	-	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-								
	MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-									
Avant secondaire minimale (m)	-	-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5									
Arrière minimale (m)	-	-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-	-									

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
Profondeur minimale (m)	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							

DIVERS

PIIA	•	•							
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(11) (12)	(11) (12)							

NOTES

- (8) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis
5999.1 Vente au détail d'articles érotiques
- (9) L'usage commercial est autorisé à l'étage supérieur y compris sa mezzanine.
- (10) Article 92 par. 3 - Particularité (stationnement)
- (11) Superficie minimale d'espace vert: 30%
- (12) Superficie maximale du surface pavée : 25%
- * Zone comprise dans le territoire du P.P.U. centre-ville

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL														
	R-1 : Unifamiliale														
	R-2 : Bifamiliale														
	R-3 : Trifamiliale														
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements														
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus														
	R-6 : Logement aux étages		•												
	R-7 : Habitation pour personnes âgées														
	C : COMMERCE														
	C-1 : Local														
	C-2 : Service														
	C-3 : Régional														
	C-4 : Restauration			•											
	C-5 : Hébergement					•									
	C-6 : Automobiles-service														
	C-7 : Automobiles-réparation														
	C-8 : Amusement						•								
	C-9 : Récréotouristique								•						
	C-10 : Divertissement														
C-11 : Faible nuisance															
C-12 : Forte nuisance															
I : INDUSTRIE															
I-1 : Haute technologie															
I-2 : Légère															
I-3 : Lourde															
I-4 : Extractive															
I-5 : Des déchets et des matières recyclables															
P : PUBLIC															
P-1 : Loisirs et culture										•					
P-2 : Service public															
P-3 : Infrastructure et équipement															
A : AGRICOLE															
A-1 : Culture															
A-2 : Élevage															
A-3 : Service et transformation															
CONS : CONSERVATION															
CONS-1 : Conservation															
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									(2)		(1)				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS															

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT														
	Isolée	•	•	•	•	•	•								
	Jumelée														
	Contiguë														
	Quadruplé														
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT														
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/4(10)	2/4(10)	2/4(10)	2/4(10)	2/4(10)	2/4(10)								
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-								
	MARGES														
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	3	-	-	-	-	-									
Avant secondaire minimale (m)	3	-	-	-	-	-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	3(5)	3(5)	3(5)	3(5)	3(5)	3(5)									
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE															
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-									

LOTISSEMENT

TERRAIN														
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-								
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-								

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•								
PPCMOI														
PAE														
Usages conditionnels														
Projet intégré														
Notes particulières	(4)(7) (8)(11)	(5)(6)(7) (8)(9)(11)	(7)(8) (9)(11)	(7)(8) (9)(11)	(3)(7)(8) (9)(11)	(7)(8) (11)								

NOTES

- (1) 7441 Marina
7442 Rampe d'accès et stationnement
- (2) 5833 Auberge ou gîte touristique
- (3) Article 204 par. 3 - Dispositions applicables à la zone C-004 (marina)
- (4) Chap.8 Sec. 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes
- (5) Les marges latérales totales sont augmentées à 10 m pour un immeuble de 3 étages et à 12 m pour un immeuble de 4 étages
- (6) L'usage commercial est autorisé à l'étage supérieur y compris sa mezzanine.

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-09A	4	2022
R. 2022-1431-17A	3	2022
R. 2022-1431-21A	2h	2023



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL							
R-1 : Unifamiliale							
R-2 : Bifamiliale							
R-3 : Trifamiliale							
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements							
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus							
R-6 : Logement aux étages	•						
R-7 : Habitation pour personnes âgées							
C : COMMERCE							
C-1 : Local							
C-2 : Service							
C-3 : Régional							
C-4 : Restauration		•					
C-5 : Hébergement			•				
C-6 : Automobiles-service							
C-7 : Automobiles-réparation							
C-8 : Amusement				•			
C-9 : Récréotouristique					•		
C-10 : Divertissement							
C-11 : Faible nuisance							
C-12 : Forte nuisance							
I : INDUSTRIE							
I-1 : Haute technologie							
I-2 : Légère							
I-3 : Lourde							
I-4 : Extractive							
I-5 : Des déchets et des matières recyclables							
P : PUBLIC							
P-1 : Loisirs et culture						•	
P-2 : Service public							
P-3 : Infrastructure et équipement							
A : AGRICOLE							
A-1 : Culture							
A-2 : Élevage							
A-3 : Service et transformation							
CONS : CONSERVATION							
CONS-1 : Conservation							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(2)		(1)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT							
Isolée	•	•	•	•	•	•	
Jumelée							
Contiguë							
Quadruplé							
DIMENSIONS DU BÂTIMENT							
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/4(10)	2/4(10)	2/4(10)	2/4(10)	2/4(10)	2/4(10)	
Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	
MARGES							
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	3	-	-	-	-	-	
Avant secondaire minimale (m)	3	-	-	-	-	-	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	3(5)	3(5)	3(5)	3(5)	3(5)	3(5)	
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE							
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	
PPCMOI							
PAE							
Usages conditionnels							
Projet intégré							
Notes particulières	(4) (7) (8)(11)	(5)(6)(7) (8)(9)(11)	(7)(8) (9)(11)	(7)(8) (9)(11)	(3)(7)(8) (9)(11)	(7)(8) (11)	

NOTES

- (7) Superficie maximale du surface pavée: 25%
- (8) Superficie minimale d'espace vert: 30 %
- (9) Article 92 par. 3 - Particularité (stationnement)
- (10) Les étages 3 et 4 doivent avoir un retrait de la marge avant par rapport aux étages inférieurs.
- (11) Pour tout projet, une servitude en faveur de la ville de 9 m de profondeur est exigée en marge arrière

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année

* Zone comprise dans le territoire du P.P.U. centre-ville



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus								•		
	R-6 : Logement aux étages	•									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local		•								
	C-2 : Service			•							
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration				•						
	C-5 : Hébergement						•				
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement							•			
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance											
C-12 : Forte nuisance											
I : INDUSTRIE											
I-1 : Haute technologie											
I-2 : Légère											
I-3 : Lourde											
I-4 : Extractive											
I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
P : PUBLIC											
P-1 : Loisirs et culture								•			
P-2 : Service public											
P-3 : Infrastructure et équipement											
A : AGRICOLE											
A-1 : Culture											
A-2 : Élevage											
A-3 : Service et transformation											
CONS : CONSERVATION											
CONS-1 : Conservation											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
		(3)	(2)								

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5		
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	(1)(6) (7)(8)	(4)(6)(7)	(4)(6)(7)	(4)(5) (6)(7)	(4)(6)(7)	(4)(6)(7)	(6)(7)	(1)(6) (7)		

NOTES

(1) Chap.8 Section 7 - Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes
(2) 6123 Service de prêts sur gages 6239.1 Salon de tatouage et de perçage 6269 Autres services pour animaux domestiques
(3) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques
(4) Article 92 par. 3 - Particularité (stationnement)
(5) L'usage commercial est autorisé à l'étage supérieur y compris sa mezzanine.
(6) Superficie maximale du surface pavée: 25 %

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2020-1431-02A	5	2020
R. 2020-1431-03A	5	2020
R. 2021-1431-09A	5	2020
R. 2022-1431-21A	2i	2023

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									•	
	R-6 : Logement aux étages	•									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local		•								
	C-2 : Service			•							
	C-3 : Régional										
C-4 : Restauration				•							
C-5 : Hébergement								•			
C-6 : Automobiles-service											
C-7 : Automobiles-réparation											
C-8 : Amusement									•		
C-9 : Récréotouristique											
C-10 : Divertissement											
C-11 : Faible nuisance											
C-12 : Forte nuisance											
I : INDUSTRIE											
I-1 : Haute technologie											
I-2 : Légère											
I-3 : Lourde											
I-4 : Extractive											
I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
P : PUBLIC											
P-1 : Loisirs et culture									•		
P-2 : Service public											
P-3 : Infrastructure et équipement											
A : AGRICOLE											
A-1 : Culture											
A-2 : Élevage											
A-3 : Service et transformation											
CONS : CONSERVATION											
CONS-1 : Conservation											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(3)	(2)								

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	2/6	
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5		
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-		

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•		
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	(1)(6) (7)(8)	(4)(6)(7)	(4)(6)(7)	(4)(5) (6)(7)	(4)(6)(7)	(4)(6)(7)	(6)(7)	(1)(6) (7)		

NOTES

(7) Superficie minimale d'espace vert: 30 %
 (8) Les locaux occupant les 15 premiers mètres du bâtiment en frontage avec l'avenue Bourgogne doivent être occupés par une fonction commerciale au rez-de-chaussée

* Zone comprise dans le territoire du P.P.U. centre-ville

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale	•	•	•						
R-2 : Bifamiliale				•	•				
R-3 : Trifamiliale						•	•		
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•			•		•			
Jumelée		•			•		•		
Contiguë			•						
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2		
Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-		
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-		
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5		
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-		
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-		

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-		
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-		
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-		

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•		
PPCMOI	•								
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(7)	(1)	(1)						

NOTES

Amendements

(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations unifamiliales jumelées et contigües	

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2020-1431-02A	8	2020
R. 2020-1431-03A	6	2020
R. 2020-1431-24A	11ab	2023



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages								•	
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local	•								
C-2 : Service		•							
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration			•						
C-5 : Hébergement				•					
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement						•			
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture								•	
P-2 : Service public								•	
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						(4)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(6)	(3)						(5)	

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	
Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-	
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-	
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(2)	(2)(3)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	

NOTES

Amendements

(2) Chap.8 Section 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2022-1431-24A	11c	2023
(3) 6123 Service de prêts sur gages 6239.1 Salon de tatouage et de perçage 6269 Autres services pour animaux domestiques			
(4) 5833 Auberge ou gîte touristique			
(5) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses			
(6) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques			
(7) Résolution 2021-12-562 (R-1360-2-21)			

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•	•	•							
	R-2 : Bifamiliale				•	•					
	R-3 : Trifamiliale						•	•			
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements								•		
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•			•		•			•
		Jumelée		•			•		•		
		Contiguë			•						
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	
Largeur minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Avant secondaire minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	
Arrière minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-	-	-	-	-	-	-	
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
DIVERS											
DIVERS	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré		(1)	(1)							
Notes particulières	(3)	(2)(3)	(2)(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(10)		
NOTES					Amendements						
(1) Pour les lots 5 629 198, 5 629 200 et 5 037 696 - Annexe E.59					No Règlement			Article(s)		Année	
(2) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitation jumelées et contigües					R. 2020-1431-02A			12		2020	
(3) Article 204 par.1 - Dispositions particulières applicables à la zone C-007 (1001 à 1009 rue de l'Église)					R. 2020-1431-03A			8		2020	
					R. 2021-1431-07A			1		2021	



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages									•	
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local	•									
	C-2 : Service		•								
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration			•							
	C-5 : Hébergement				•						
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement							•			
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture							•			
	P-2 : Service public								•		
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(7)					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(9)	(5)						(8)		
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2		
Largeur minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-		
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-	-	-	-	-	-		
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-	-	-	-	-	-	-		
Avant secondaire minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-		
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-		
Arrière minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-		
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-	-	-	-		
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-	-	-	-	-	-		
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité		-	-	-	-	-	-	-	-		
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-			
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-			
DIVERS											
PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•			
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières	(3)(4)	(3)(4)(6)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)			
NOTES					Amendements						
(3) Article 204.1 - Dispositions particulières applicables à la zone C-007 (1001 à 1009 rue de l'Église) (4) Chap.8 Section 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes (5) 6123 Service de prêts sur gages 6269 Autres services pour animaux domestiques					No Règlement			Article(s)		Année	

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages									•	
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local	•									
	C-2 : Service		•								
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration			•							
	C-5 : Hébergement				•						
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement							•			
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture							•			
	P-2 : Service public								•		
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						(7)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(9)	(5)						(8)		
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2		
Largeur minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-		
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-	-	-	-	-	-		
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-	-	-	-	-	-	-		
Avant secondaire minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-		
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5		
Arrière minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-		
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-	-	-	-		
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-			
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-			
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-			
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-			
DIVERS											
PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•			
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières	(3)(4)	(3)(4)(6)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)	(3)(4)		
NOTES					Amendements						
<p>(6) 6239.1 Salon de tatouage et de perçage, limité à 1 dans la zone</p> <p>(7) 5833 Auberge ou gîte touristique</p> <p>(8) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple</p> <p>6919 Autres activités religieuses</p> <p>(9) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis</p> <p>5999.1 Vente au détail d'articles érotiques</p> <p>(10) Seul l'usage habitation multifamiliale d'un maximum de 4 logements est autorisé dans la zone C-007. Des droits acquis sont reconnus à l'égard du garage isolé situé sur le lot 2 346 537, identifié au projet d'implantation et de lotissement minute 42047, daté du 12 février 2021, quant à sa superficie à 114 m. ca. et ses marges latérales et arrière, et ce, tant que cette situation perdure</p>					No Règlement		Article(s)		Année		



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local	•									
C-2 : Service		•								
C-3 : Régional			•							
C-4 : Restauration				•						
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service					•					
C-7 : Automobiles-réparation						•				
C-8 : Amusement							•			
C-9 : Récréotouristique								•		
C-10 : Divertissement									•	
C-11 : Faible nuisance										•
C-12 : Forte nuisance										•

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

	(7)	(1)	(2)							
--	-----	-----	-----	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•	•	•	•	•	•	•			
Jumelée										
Contiguë										
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3			
Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-			
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300	300	300	300	300	300			

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10	10	10	10	10	10	10			
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-			
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5			
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-			
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-			

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-			
-------------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15			
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-			
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500			

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•			
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré	• (3)	• (3)	• (3)	• (3)	• (3)	• (3)	• (3)			
Notes particulières	(4)	(8)								

NOTES

- (1) 6123 Service de prêts sur gages
6239.1 Salon de tatouage et de perçage
- (2) 5512 Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement: un seul établissement autorisé dans la zone.
- (3) Projet intégré: 1801 à 1901 boulevard De Périgny, référence à l'article 204 par.2
- (4) Article 200

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2020-1431-02A	9	2020
R. 2020-1431-03A	2	2020



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public		•							
P-3 : Infrastructure et équipement			•						
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(6)						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(5)							

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•	•	•						
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/3	1/3	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10	10	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA	•	•	•						
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

(5) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses (6) 4821 Transport et gestion d'électricité en bloc (7) 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques (8) 6269 Autres services pour animaux domestiques : un seul établissement autorisé dans la zone. Cet usage comprend l'incinération pour animaux domestiques	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : C-009

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA DU CANAL

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

Table with columns for usage classes (R, C, I, P, A, CONS) and rows for specific sub-classes (e.g., R-1, C-1, I-1, P-1, A-1, CONS-1). Includes a row for 'USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS' with values (6), (5), (1), (2), (3).

NORMES

NORMES

Table of norms including 'STRUCTURE DU BÂTIMENT', 'DIMENSIONS DU BÂTIMENT', 'MARGES', and 'NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE'.

LOTISSEMENT

Table of lotissement norms including 'TERRAIN' with rows for 'Largeur minimale (m) centre/extrémité', 'Profondeur minimale (m)', and 'Superficie minimale (m²) centre/extrémité'.

DIVERS

Table of miscellaneous norms including PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, and Notes particulières.

NOTES

Amendements

- (1) 5512 Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement
(2) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple
6919 Autres activités religieuses
(3) 582 Seulement Établissement ou l'on sert à boire et activités diverses, uniquement en tant qu'usage accessoire à un usage principal de la classe P-1 Loisir et culture
(4) Résolution 2022-12-606 (R-1360-4-22)
(5) 6123 Service de prêts sur gages
6239.1 Salon de tatouage et de perçage
6269 Autres services pour animaux domestiques
478 Services de traitement des données, d'hébergement des données et services connexes

Table of amendments with columns: No Règlement, Article(s), Année. Includes rows for R. 2022-1431-12A, R. 2022-1431-24A, and R. 2024-1431-26A.



CHAMBLY

ZONE : C-009

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA DU CANAL

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

Table with columns for usage classes (R, C, I, P, A, CONS) and rows for specific sub-classes (e.g., R-1, C-1, I-1, P-1, A-1, CONS-1). Includes rows for 'USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS' and 'USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS'.

NORMES

NORMES

Table of building norms including 'STRUCTURE DU BÂTIMENT', 'DIMENSIONS DU BÂTIMENT', 'MARGES', and 'NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE'.

LOTISSEMENT

Table of lotting norms including 'TERRAIN' with rows for 'Largeur minimale (m) centre/extrémité', 'Profondeur minimale (m)', and 'Superficie minimale (m²) centre/extrémité'.

DIVERS

Table of miscellaneous norms including 'PIIA', 'PPCMOI', 'PAE', 'Usages conditionnels', 'Projet intégré', and 'Notes particulières'.

NOTES

Amendements

Table containing notes (e.g., '(6) 5990 Vente au détail de cannabis...') and a table of amendments with columns for 'No Règlement', 'Article(s)', and 'Année'.



CHAMBLY

ZONE : C-010

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

(2) (1)

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

- (1) 6123 Service de prêts sur gages
6239.1 Salon de tatouage et de perçage
6269 Autres services pour animaux domestiques
- (2) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis
5999.1 Vente au détail d'articles érotiques

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2020-1431-02A	4	2020
R. 2020-1431-03A	4	2020



CHAMBLY

ZONE : C-011

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages						•			
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local	•								
	C-2 : Service		•							
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration			•						
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture					•				
	P-2 : Service public						•			
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						(3)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(4)	(2)							
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•	•	•	•	•	•		
		Jumelée								
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2			
Largeur minimale (m)		-	-	-	-	-	-			
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-	-	-	-			
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	-			
Avant secondaire minimale (m)		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	-			
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-			
Arrière minimale (m)		-	-	-	-	-	-			
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-	-			
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-				
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-				
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-				
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-				
DIVERS										
PIIA	•	•	•	•	•	•				
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières					(1)					
NOTES					Amendements					
(1) Chap.8 Section 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes (2) 6123 Service de prêts sur gages 6239.1 Salon de tatouage et de perçage 6269 Autres services pour animaux domestiques (3) 68 - Service éducationnel (4) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2020-1431-02A			6		2020
					R. 2020-1431-03A			5		2020



CHAMBLY

ZONE : C-012

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA TOD CENTRE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

- (1) 6123 Service de prêts sur gages
6239.1 Salon de tatouage et de perçage
6269 Autres services pour animaux domestiques
- (2) 68 - Service éducationnel
- (3) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis
5999.1 Vente au détail d'articles érotiques

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2020-1431-02A	5	2020
R. 2020-1431-03A	4	2020



CHAMBLY

ZONE : C-013

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA TOD CENTRE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL								
	R-1 : Unifamiliale								
	R-2 : Bifamiliale								
	R-3 : Trifamiliale								
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements								
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus								
	R-6 : Logement aux étages								
	R-7 : Habitation pour personnes âgées								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Local	●							
	C-2 : Service		●						
	C-3 : Régional			●					
	C-4 : Restauration				●				
	C-5 : Hébergement								
	C-6 : Automobiles-service								
	C-7 : Automobiles-réparation								
C-8 : Amusement						●			
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture						●			
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	(4)	(1)	(2)						
NORMES									
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	●	●	●	●	●	●		
	Jumelée								
	Contiguë								
	Quadruplé								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/1	1/1	1/1	1/1	1/2	1/2		
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-		
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-		
	MARGES								
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	15	15	15	15	15	15		
	Avant secondaire minimale (m)	15	15	15	15	6	6		
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5		
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-		
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-		
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE								
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-			
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-			
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-			
DIVERS									
PIIA	●	●	●	●	●	●			
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières			(3)(5)						
NOTES					Amendements				
(1) 6123 Service de prêts sur gages 6239.1 Salon de tatouage et de perçage 6269 Autres services pour animaux domestiques (2) 5512 Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement (3) Occupation au sol maximale : 5 000 m ² de superficie de plancher brute de l'espace réservé à la vente (4) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques (5) Article 265 par. 3 –Dispositions applicables à la zone C-013 (Canadian Tire)					No Règlement		Article(s)		Année
					R. 2020-1431-02A		6		2020
					R. 2020-1431-03A		4		2020
					R. 2020-1431-11A		3		2022



CHAMBLY

ZONE : C-014

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local	●								
	C-2 : Service		●							
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration			●						
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture				●					
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(3)	(1)							
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	●	●	●	●				
		Jumelée								
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/1	1/1	1/1	1/1					
Largeur minimale (m)		-	-	-	-					
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-	-					
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		15	15	15	15					
Avant secondaire minimale (m)		15	15	15	15					
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5					
Arrière minimale (m)		-	-	-	-					
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-					
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-						
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-						
DIVERS										
PIIA	●	●	●	●						
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	(2)	(2)	(2)	(2)						
NOTES					Amendements					
(1) 6123 Service de prêts sur gages 6239.1 Salon de tatouage et de perçage 6269 Autres services pour animaux domestiques (2) Annexes E.31 (3) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2020-1431-02A			5		2020
					R. 2020-1431-03A			4		2020



CHAMBLY

ZONE : C-015

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA DE PÉRIGNY

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service	•								
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture		•								
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)									

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•							
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2							
	Largeur minimale (m)	-	-							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-							
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9							
	Avant secondaire minimale (m)	9	9							
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5							
	Arrière minimale (m)	-	-							
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	-							
Profondeur minimale (m)	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							

DIVERS

PIIA	•	•							
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

(1) 6123 Service de prêts sur gages 6239.1 Salon de tatouage et de perçage 6269 Autres services pour animaux domestiques
--

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2020-1431-03A	4	2020



CHAMBLY

ZONE : C-016

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local	●								
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service		●							
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture			●						
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)	(2)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	●	●	●					
		Jumelée								
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/1	1/1	1/1						
Largeur minimale (m)		-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-						
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6	6	6						
Avant secondaire minimale (m)		6	6	6						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-/1,5	-/1,5	-/1,5						
Arrière minimale (m)		-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	-							
Profondeur minimale (m)	-	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-							
DIVERS										
PIIA	●	●	●							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
(1) 5413 Dépanneur (sans vente d'essence) (2) 5533 Station libre-service, ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles					No Règlement			Article(s)		Année



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local	•								
	C-2 : Service		•							
	C-3 : Régional			•						
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service				•						
C-7 : Automobiles-réparation					•					
C-8 : Amusement						•				
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture							•			
P-2 : Service public								•		
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									(3)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(1)	(2)						
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10	10	10	10	10	10	10	10	
	Avant secondaire minimale (m)	10	10	10	10	10	10	10	10	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5		
Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5		
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-		
LOTISSEMENT										
TERRAIN	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	-	-	
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	1500	1500	1500	1500	1500	1500	-	-	
DIVERS										
DIVERS	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières	(4)(5)	(6)							
NOTES						Amendements				
(1) 6123 Service de prêts sur gages 6239.1 Salon de tatouage et de perçage (2) 5512 Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement (3) 6799 - autres services gouvernementaux 6831 - École de métiers (non intégrée aux polyvalentes) 6839 - Autres institutions de formation spécialisée (Sont incluses les écoles de langues, de couture, d'arts martiaux, de combats et autres.) (4) Article 200 (5) 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques : un seul établissement autorisé dans la zone						No Règlement		Article(s)		Année
						R. 2020-1431-02A		2		2020
						R. 2020-1431-03A		3		2020



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local	•								
C-2 : Service		•							
C-3 : Régional			•						
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service					•				
C-7 : Automobiles-réparation						•			
C-8 : Amusement							•		
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture							•		
P-2 : Service public								•	
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								(3)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(1)	(2)						

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	
Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-	
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10	10	10	10	10	10	10	10	
Avant secondaire minimale (m)	10	10	10	10	10	10	10	10	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5	
Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	-	-	
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	1500	1500	1500	1500	1500	1500	-	-	

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(4)(5)	(6)							

NOTES

Amendements

(6) 6269 Autres services pour animaux domestiques : un seul établissement autorisé dans la zone. Cet usage comprend l'incinération pour animaux domestiques	No Règlement	Article(s)	Année



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

(1) Les usages commerciaux sont uniquement autorisés dans le bâtiment principal au 2277, avenue Bourgogne

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2020-1431-02A	2	2020
R. 2020-1431-03A	6	2020



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages								•	
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local	•								
C-2 : Service		•							
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration			•						
C-5 : Hébergement				•					
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement						•			
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture							•		
P-2 : Service public								•	
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(4)				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(6)	(3)						(5)	

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	
Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-	
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-	
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	-	-	-	
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré						(1)			
Notes particulières						(2)			

NOTES

Amendements

<p>(1) Les usages commerciaux sont uniquement autorisés dans le bâtiment principal au 2277, avenue Bourgogne</p> <p>(2) Chap.8 Section 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes</p> <p>(3) 6123 Service de prêts sur gages 6239.1 Salon de tatouage et de perçage 6269 Autres services pour animaux domestiques</p>	No Règlement	Article(s)	Année



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									•
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local	•								
	C-2 : Service		•							
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration			•						
	C-5 : Hébergement				•					
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement						•			
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture							•		
	P-2 : Service public								•	
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(4)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(6)	(3)						(5)	

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•		
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-	
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	-	-	-	
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									(1)
Notes particulières									(2)

NOTES

(4) 5833 Auberge ou gîte touristique
(5) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses
(6) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : C-019

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P7 - CENTRE-VILLE ET SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

Table with 10 columns and 7 rows for residential categories: R-1 (Unifamiliale), R-2 (Bifamiliale), R-3 (Trifamiliale), R-4 (Multifamiliale 4 à 6 logements), R-5 (Multifamiliale 7 logements et plus), R-6 (Logement aux étages), R-7 (Habitation pour personnes âgées).

C : COMMERCE

Table with 10 columns and 12 rows for commercial categories: C-1 (Local), C-2 (Service), C-3 (Régional), C-4 (Restauration), C-5 (Hébergement), C-6 (Automobiles-service), C-7 (Automobiles-réparation), C-8 (Amusement), C-9 (Récrotouristique), C-10 (Divertissement), C-11 (Faible nuisance), C-12 (Forte nuisance).

I : INDUSTRIE

Table with 10 columns and 5 rows for industrial categories: I-1 (Haute technologie), I-2 (Légère), I-3 (Lourde), I-4 (Extractive), I-5 (Des déchets et des matières recyclables).

P : PUBLIC

Table with 10 columns and 3 rows for public categories: P-1 (Loisirs et culture), P-2 (Service public), P-3 (Infrastructure et équipement).

A : AGRICOLE

Table with 10 columns and 3 rows for agricultural categories: A-1 (Culture), A-2 (Élevage), A-3 (Service et transformation).

CONS : CONSERVATION

Table with 10 columns and 1 row for conservation: CONS-1 (Conservation).

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 4 rows for building structure: Isolée, Jumelée, Contiguë, Quadruplé.

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 3 rows for building dimensions: Hauteur en étage(s) minimale/maximale, Largeur minimale (m), Superficie de bâtiment minimale (m²).

MARGES

Table with 10 columns and 5 rows for margins: Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m, Avant secondaire minimale (m), Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture, Arrière minimale (m), Distance minimale entre les bâtiments (m).

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Table with 10 columns and 1 row for number of dwellings: Nombre de logements minimal/maximal.

LOTISSEMENT

TERRAIN

Table with 10 columns and 3 rows for terrain: Largeur minimale (m) centre/extrémité, Profondeur minimale (m), Superficie minimale (m²) centre/extrémité.

DIVERS

Table with 10 columns and 6 rows for other categories: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

(1) Chap.8 Sec. 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes
(2) Superficie maximale de surface pavée: 25 %
(3) L'usage commercial est autorisé à l'étage supérieur y compris sa mezzanine.
* Zone comprise dans le territoire du P.P.U. centre-ville

Amendements

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année. Row 1: R. 2022-1431-21A, 2a, 2023.



CHAMBLY

ZONE : C-020

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P7 - CENTRE-VILLE ET SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages	•								
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local		•							
C-2 : Service			•							
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration				•						
C-5 : Hébergement					•					
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement						•				
C-9 : Récréotouristique							•			
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture								•		
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						(1)				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(2)	(3)							

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2	
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-		
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5		
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-		

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(4)(5)	(4)(5)	(4)(5)	(4)(5)(6)	(4)(5)	(4)(5)	(4)(5)	(5)	

NOTES

- (1) 5833 Auberge ou gîte touristique
 - (2) 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques
 - (3) 6123 Service de prêts sur gages
6239.1 Salon de tatouage et de perçage
 - (4) Chap.8 Sec. 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes
 - (5) Superficie maximale de surface pavée: 25 %
 - (6) L'usage commercial est autorisé à l'étage supérieur y compris sa mezzanine.
- * Zone comprise dans le territoire du P.P.U. centre-ville

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2022-1431-21A	2b	2023



CHAMBLY

ZONE : C-021

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P7 - CENTRE-VILLE ET SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages	•								
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local		•							
	C-2 : Service			•						
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration				•					
	C-5 : Hébergement						•			
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement							•		
	C-9 : Récréotouristique								•	
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									•
	P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						(1)				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(2)	(3)							

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3	
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-		

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité									
Profondeur minimale (m)									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité									

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(4)(5)	(4)(5)	(5)	(4)(5)(6)	(4)(5)	(4)(5)	(4)(5)	(5)	

NOTES

- (1) 5833 Auberge ou gîte touristique
 - (2) 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques
 - (3) 6123 Service de prêts sur gages
6239.1 Salon de tatouage et de perçage
 - (4) Chap.8 Sec. 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes
 - (5) Superficie maximale de surface pavée: 25 %
 - (6) L'usage commercial est autorisé à l'étage supérieur y compris sa mezzanine.
- * Zone comprise dans le territoire du P.P.U. centre-ville

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2022-1431-21A	2c	2023



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	•									
	R-6 : Logement aux étages		•								
	R-7 : Habitation pour personnes âgées				•						
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local						•				
	C-2 : Service							•			
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration								•		
	C-5 : Hébergement									•	
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement									•	
	C-9 : Récréotouristique										•
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										•
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
A-1 : Culture											
A-2 : Élevage											
A-3 : Service et transformation											
CONS : CONSERVATION											
CONS-1 : Conservation											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
						(1)	(2)	(4)			

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Jumelée	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3/4	3/4	3/4	3/4	3/4	3/4	3/4	3/4	3/4	3/4
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité										
Profondeur minimale (m)										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité										

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	(3)(4)(5) (7)	(4)(5)(7)	(3)(4)(5) (7)	(4)(5)(7)	(4)(5)(7)	(4)(5)(6) (7)	(4)(5)(7)	(4)(5)(7)	(4)(5)(7)	(5)(7)

NOTES

- (1) 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques
 (2) 6123 Service de prêts sur gages
 6239.1 Salon de tatouage et de perçage
 (3) 25 % de la superficie du bâtiment doit être occupé par un usage commercial au rez-de-chaussée
 (4) Chap.8 Sec. 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes
 (5) Superficie minimale d'espace vert: 30 %
 (6) L'usage commercial est autorisé aux étages supérieurs
 (7) Superficie maximale de surface pavée: 25 %
 * Zone comprise dans le territoire du P.P.U. centre-ville

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2022-1431-21A	2d	2023



CHAMBLY

ZONE : CONS-001

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE	C-1 : Local								
		C-2 : Service								
		C-3 : Régional								
		C-4 : Restauration								
		C-5 : Hébergement								
		C-6 : Automobiles-service								
		C-7 : Automobiles-réparation								
		C-8 : Amusement								
		C-9 : Récréotouristique								
		C-10 : Divertissement								
		C-11 : Faible nuisance								
		C-12 : Forte nuisance								
	I : INDUSTRIE	I-1 : Haute technologie								
		I-2 : Légère								
		I-3 : Lourde								
		I-4 : Extractive								
		I-5 : Des déchets et des matières recyclables								
	P : PUBLIC	P-1 : Loisirs et culture	•							
		P-2 : Service public								
		P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture								
		A-2 : Élevage								
		A-3 : Service et transformation								
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation		•							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée								
		Jumelée								
		Contiguë								
		Quadruplé								
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-						
		Largeur minimale (m)	-	-						
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-						
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-							
Avant secondaire minimale (m)		-	-							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-	-							
Arrière minimale (m)		-	-							
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-								
Profondeur minimale (m)	-	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-								
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	(1)									
NOTES					Amendements					
(1) Seul l'usage pistes cyclables ou piétonnes est permis.					No Règlement			Article(s)		Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-002

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation	•								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée								
		Jumelée								
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		-								
Largeur minimale (m)		-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-								
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-								
Avant secondaire minimale (m)		-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-								
Arrière minimale (m)		-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement	Article(s)	Année			



CHAMBLY

ZONE : CONS-003

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale -
- Largeur minimale (m) -
- Superficie de bâtiment minimale (m²) -

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m -
- Avant secondaire minimale (m) -
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture -
- Arrière minimale (m) -
- Distance minimale entre les bâtiments (m) -

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal -

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité -
- Profondeur minimale (m) -
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité -

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLAY

ZONE : CONS-004

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

Table with columns for various usage classes: R (Résidentiel), C (Commerce), I (Industrie), P (Public), A (Agricole), and CONS (Conservation). Includes sub-classes like R-1 to R-7, C-1 to C-12, I-1 to I-5, P-1 to P-3, and A-1 to A-3.

NORMES

NORMES

Table detailing building norms: STRUCTURE DU BÂTIMENT (Isolée, Jumelée, etc.), DIMENSIONS DU BÂTIMENT (Hauteur, Largeur, etc.), MARGES (Avant, Latérale, etc.), and NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE.

LOTISSEMENT

Table detailing lotting norms: TERRAIN (Largeur, Profondeur, Superficie minimale).

DIVERS

Table for miscellaneous items: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

Amendements

Table for notes and amendments with columns: No Règlement, Article(s), Année.



CHAMBLY

ZONE : CONS-005

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation		•							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-							
Largeur minimale (m)	-	-							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-							
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-							
Avant secondaire minimale (m)	-	-							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-							
Arrière minimale (m)	-	-							
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-							

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
Profondeur minimale (m)	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(1)								

NOTES

Amendements

(1) Seul l'usage pistes cyclables ou piétonnes est permis	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLAY

ZONE : CONS-006

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture		•							
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation			•						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
		(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(2)								

NOTES

(1) 8131 - Acériculture
(2) Seul l'usage pistes cyclables ou piétonnes est permis

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-007

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture		•							
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation			•						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

(1) 8131 - Acériculture	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-008

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture		•							
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation			•						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

(1) 8131 - Acériculture	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-009

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
R-2 : Bifamiliale
R-3 : Trifamiliale
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
R-6 : Logement aux étages
R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
C-2 : Service
C-3 : Régional
C-4 : Restauration
C-5 : Hébergement
C-6 : Automobiles-service
C-7 : Automobiles-réparation
C-8 : Amusement
C-9 : Récréotouristique
C-10 : Divertissement
C-11 : Faible nuisance
C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
I-2 : Légère
I-3 : Lourde
I-4 : Extractive
I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
P-2 : Service public
P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
A-2 : Élevage
A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
Jumelée
Contiguë
Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
Largeur minimale (m)
Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
Avant secondaire minimale (m)
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
Arrière minimale (m)
Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
Profondeur minimale (m)
Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
PPCMOI
PAE
Usages conditionnels
Projet intégré
Notes particulières

NOTES

Amendements

(1) 8131 - Acériculture

No Règlement

Article(s)

Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-010

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(1)

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

(1) 8131 - Acériculture

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-011

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture		•							
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation			•						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
		(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

(1) 8131 - Acériculture	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-012

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture		•							
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation			•						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
		(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

(1) 8131 - Acériculture	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-013

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture		•							
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation			•						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
		(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

(1) 8131 - Acériculture	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-014

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

Table with columns for various use classes: R (Résidentiel), C (Commerce), I (Industrie), P (Public), A (Agricole), and CONS (Conservation). Rows include specific categories like R-1 to R-7, C-1 to C-12, I-1 to I-5, P-1 to P-3, and A-1 to A-3.

NORMES

NORMES

Table of building norms including: STRUCTURE DU BÂTIMENT (Isolée, Jumelée, etc.), DIMENSIONS DU BÂTIMENT (Hauteur, Largeur, Surface), MARGES (Avant, Latérale, Arrière), and NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE.

LOTISSEMENT

Table of lotting norms: TERRAIN (Largeur, Profondeur, Surface minimale).

DIVERS

Table of miscellaneous items: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

Amendements

Table for notes and amendments. Includes a note: (1) 8131 - Acériculture. The amendments table has columns for No Règlement, Article(s), and Année.



CHAMBLY

ZONE : CONS-015

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(1)

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

(1) 8131 - Acériculture

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-016

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture		•							
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation			•						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
		(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

(1) 8131 - Acériculture	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-017

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(1)

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

(1) 8131 - Acériculture

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-018

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation		•							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	-	-							
Jumelée	-	-							
Contiguë	-	-							
Quadruplé	-	-							
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-							
Largeur minimale (m)	-	-							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-							
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-							
Avant secondaire minimale (m)	-	-							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-							
Arrière minimale (m)	-	-							
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-							

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
Profondeur minimale (m)	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(1)								

NOTES

(1) Seul l'usage pistes cyclables ou piétonnes est permis

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-019

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	-	-							
Jumelée	-	-							
Contiguë	-	-							
Quadruplé	-	-							
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-							
Largeur minimale (m)	-	-							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-							
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-							
Avant secondaire minimale (m)	-	-							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-							
Arrière minimale (m)	-	-							
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-							

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
Profondeur minimale (m)	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières		(1)							

NOTES

Amendements

(1) Art. 265 par. 1 - Dispositions applicables à la zone CONS-019	No Règlement		Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-020

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation	•								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
Largeur minimale (m)	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
Avant secondaire minimale (m)	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
Arrière minimale (m)	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
Profondeur minimale (m)	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : CONS-021

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE	C-1 : Local									
		C-2 : Service									
		C-3 : Régional									
		C-4 : Restauration									
		C-5 : Hébergement									
		C-6 : Automobiles-service									
		C-7 : Automobiles-réparation									
		C-8 : Amusement									
		C-9 : Récréotouristique									
		C-10 : Divertissement									
		C-11 : Faible nuisance									
		C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE	I-1 : Haute technologie									
		I-2 : Légère									
		I-3 : Lourde									
		I-4 : Extractive									
		I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC	P-1 : Loisirs et culture									
		P-2 : Service public									
		P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE	A-1 : Culture									
		A-2 : Élevage									
		A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-							
			Largeur minimale (m)	-							
			Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-							
		MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-										
Profondeur minimale (m)	-										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement	Article(s)	Année				

**GRILLE DES USAGES ET DES NORMES****CLASSES D'USAGES PERMISES****CLASSES D'USAGES PERMISES**

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional	•								
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation			•						
C-8 : Amusement				•					
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance						•			
C-12 : Forte nuisance							•		
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie							•		
I-2 : Légère								•	
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									•
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)		(2)					(4)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS				(5)	(3)				

NORMES**NORMES**

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	
Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12	12	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300	300	300	300	300	300	300	
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9	9	9	9	9	9	9	
Avant secondaire minimale (m)	9	9	9	9	9	9	9	9	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5	
Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5	
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
OCCUPATION AU SOL									
Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1	1	
Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15	15	
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES**Amendements**

	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année
(1) 5512 - Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement : un seul établissement autorisé dans la zone.			
(2) 7425 - Gymnase et formation athlétique			
(3) 5113 - Vente en gros de pièces usagées et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles 5593 - Vente au détail de pièces de véhicules automobiles et d'accessoires usagés 5332 - Vente au détail de marchandises d'occasion et marché aux puces			
(4) 6831 - École de métiers (non intégrée aux polyvalentes) 6839 - Autres institutions de formation spécialisée (Sont incluses les écoles de langues, de couture, d'arts martiaux, de combats et autres)			



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional	•									
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation		•								
	C-8 : Amusement			•							
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance					•					
C-12 : Forte nuisance						•					
I : INDUSTRIE											
I-1 : Haute technologie							•				
I-2 : Légère								•			
I-3 : Lourde											
I-4 : Extractive											
I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
P : PUBLIC											
P-1 : Loisirs et culture											
P-2 : Service public								•			
P-3 : Infrastructure et équipement											
A : AGRICOLE											
A-1 : Culture											
A-2 : Élevage											
A-3 : Service et transformation											
CONS : CONSERVATION											
CONS-1 : Conservation											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)		(2)					(4)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS				(5)	(3)						

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-		
	Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12	12		
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300	300	300	300	300	300	300		
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9	9	9	9	9	9	9		
	Avant secondaire minimale (m)	9	9	9	9	9	9	9	9		
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5		
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5		
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
OCCUPATION AU SOL											
Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1	1			
Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1			

LOTISSEMENT

LOTISSEMENT	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15	15		
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-			

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•		
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

(5) 5190 - Vente en gros de cannabis et de produits de cannabis	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation		•								
C-8 : Amusement			•							
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance				•						
C-12 : Forte nuisance					•					
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie					•					
I-2 : Légère						•				
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public							•			
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)					(3)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(4)	(2)						
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•		
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-		
	Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12		
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300	300	300	300	300	300		
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9	9	9	9	9	9		
	Avant secondaire minimale (m)	9	9	9	9	9	9	9		
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5			
Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5			
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-			
OCCUPATION AU SOL										
Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1			
Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1			
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15			
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-			
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-			
DIVERS										
PIIA	•	•	•	•	•	•	•			
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
(1) 7419 Autres activités sportives 7425 - Gymnase et formation athlétique					No Règlement			Article(s)		Année
(2) 5113 - Vente en gros de pièces usagées et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles 5593 - Vente au détail de pièces de véhicules automobiles et d'accessoires usagés 5332 - Vente au détail de marchandises d'occasion et marché aux puces										
(3) 6831 - École de métiers (non intégrée aux polyvalentes) 6839 - Autres institutions de formation spécialisée (Sont incluses les écoles de langues, de couture, d'arts martiaux, de combats et autres.)										



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation	•									
	C-8 : Amusement		•								
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance				•						
	C-12 : Forte nuisance					•					
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie					•					
	I-2 : Légère						•				
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public							•			
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)					(3)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(4)	(2)						
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•	•	•	•	•	•	•		
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
		Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-		
		Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12		
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		300	300	300	300	300	300	300			
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		9	9	9	9	9	9	9			
Avant secondaire minimale (m)		9	9	9	9	9	9	9			
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		5	5	5	5	5	5	5			
Arrière minimale (m)		5	5	5	5	5	5	5			
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-	-	-			
OCCUPATION AU SOL											
Rapport maximal plancher/terrain (max.)		1	1	1	1	1	1	1			
Occupation minimale du terrain		0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1			
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité		15	15	15	15	15	15	15			
Profondeur minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-			
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-				
DIVERS											
PIIA	•	•	•	•	•	•	•				
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
(4) 5190 Vente en gros de cannabis et de produits de cannabis					No Règlement			Article(s)		Année	



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL										
R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										
C : COMMERCE										
C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation	•									
C-8 : Amusement		•								
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance			•							
C-12 : Forte nuisance				•						
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie					•					
I-2 : Légère						•				
I-3 : Lourde							•			
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables								•		
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public									•	
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)						(3)	(4)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS				(2)						

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Jumelée										
Contiguë										
Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-
Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
Avant secondaire minimale (m)	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OCCUPATION AU SOL										
Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières			(6)				(7)			

NOTES

- (1) 7425 - Gymnase et formation athlétique
- (2) 5113 - Vente en gros de pièces usagées et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles
5593 - Vente au détail de pièces de véhicules automobiles et d'accessoires usagés
5332 - Vente au détail de marchandises d'occasion et marché aux puces
- (3) 487 - Récupération et triage de produits divers
- (4) 6831 - École de métiers (non intégrée aux polyvalentes)
6839 - Autres institutions de formation spécialisée (Sont incluses les écoles de langues, de couture, d'arts martiaux, de combats et autres.)

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2022-1431-12A	16abc	2022



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-
Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300	300	300	300	300	300	300	300

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9	9	9	9	9	9	9	9
Avant secondaire minimale (m)	9	9	9	9	9	9	9	9	9
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-

OCCUPATION AU SOL

Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	•
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières				(6)			(7)		

NOTES

Amendements

- (6) Article 201-Vente en gros de cannabis
- (7) Article 235-Industrie du tabac et du cannabis

No Règlement	Article(s)	Année



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation	•								
C-8 : Amusement		•							
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance			•						
C-12 : Forte nuisance				•					
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie					•				
I-2 : Légère						•			
I-3 : Lourde							•		
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables								•	
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									•
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)						(3)	(4)
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(7)	(2)			(6)		

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-
Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300	300	300	300	300	300	300	300
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5
Avant secondaire minimale (m)	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OCCUPATION AU SOL									
Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	•
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

(1) 7425 - Gymnase et formation athlétique	No Règlement	Article(s)	Année
	2022-1431-12A	16abc	2022
(2) 5113 - Vente en gros de pièces usagées et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles 5593 - Vente au détail de pièces de véhicules automobiles et d'accessoires usagés 5332 - Vente au détail de marchandises d'occasion et marché aux puces			
(3) 487 - Récupération et triage de produits divers			
(4) 6831 - École de métiers (non intégrée aux polyvalentes) 6839 - Autres institutions de formation spécialisée (Sont incluses les écoles de langues, de couture, d'arts martiaux, de combats et autres.)			



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

	(1)							(3)	(4)
		(7)	(2)				(6)		

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-
Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300	300	300	300	300	300	300	300

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5
Avant secondaire minimale (m)	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-

OCCUPATION AU SOL

Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	•
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

<p>(6) 21 - Industrie du tabac et du cannabis</p> <p>(7) 5190- Vente en gros de cannabis et de produits de cannabis</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">No Règlement</th> <th style="width: 30%;">Article(s)</th> <th style="width: 40%;">Année</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>	No Règlement	Article(s)	Année																														
No Règlement	Article(s)	Année																																



CHAMBLY

ZONE: I-005

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P3 - INDUSTRIELLE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

(1)

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en mètres minimale/maximale **4,35/- 4,35/-**
- Largeur minimale (m) **12 12**
- Superficie de bâtiment minimale (m²) **300 300**

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m **9 9**
- Avant secondaire minimale (m) **9 9**
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture **5 5**
- Arrière minimale (m) **5 5**
- Distance minimale entre les bâtiments (m) **- -**

OCCUPATION AU SOL

- Rapport maximal plancher/terrain (max.) **1 1**
- Occupation minimale du terrain **0,5 0,5**

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité **15 15**
- Profondeur minimale (m) **- -**
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité **- -**

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

(2)

NOTES

Amendements

- (1) **209 - Industrie de boissons**
- (2) **Aucun usage accessoire mentionné au paragraphe 3° de l'article 207 n'est autorisé**

No Règlement	Article(s)	Année
R.2022-1431-20A	2ab	2022



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service	•									
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation		•								
	C-8 : Amusement			•							
	C-9 : Récréotouristique				•						
	C-10 : Divertissement					•					
	C-11 : Faible nuisance						•				
	C-12 : Forte nuisance							•			
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie							•			
	I-2 : Légère								•		
	I-3 : Lourde									•	
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										•
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION											
CONS-1 : Conservation											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)	(2)								(3)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					(5)				(4)		

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en mètres minimale/maximale	3,7/-	4,35/-	4,35/-	3,7/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-	4,35/-
	Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
	Avant secondaire minimale (m)	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OCCUPATION AU SOL											
Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Occupation minimale du terrain	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	

LOTISSEMENT

TERRAIN	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

DIVERS

DIVERS	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										

NOTES

(1) 6123 - Service de prêts sur gages
(2) 7425 - Gymnase et formation athlétique
(3) 487 - Récupération et triage de produits divers
(4) 21 - Industrie du tabac et du cannabis
(5) 5190 - Vente en gros de cannabis et de produits de cannabis

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2022-1431-12A	17abcd	2022



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public	●								
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(6)								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	●								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en mètres minimale/maximale	4,35/-	-							
Largeur minimale (m)	12	-							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	300	-							
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	9	-							
Avant secondaire minimale (m)	9	-							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	-							
Arrière minimale (m)	5	-							
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-							
OCCUPATION AU SOL									
Rapport maximal plancher/terrain (max.)	1	-							
Occupation minimale du terrain	0,1	-							

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	-							
Profondeur minimale (m)	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							

DIVERS

PIIA	●								
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

(6) 6831 - École de métiers (non intégrée aux polyvalentes) 6839 - Autres institutions de formation spécialisée (Sont incluses les écoles de langues, de couture, d'arts martiaux, de combats et autres.)	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-001

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-002

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P5 PÉRIVILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-003

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P6 VILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture	•									
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée										
Jumelée										
Contiguë										
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-									
Largeur minimale (m)	-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-									

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-									
Avant secondaire minimale (m)	-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
Arrière minimale (m)	-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-									
-------------------------------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité										

DIVERS

PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

Amendements

	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale	•	•							
R-2 : Bifamiliale			•						
R-3 : Trifamiliale				•					
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages						•			
R-7 : Habitation pour personnes âgées							•		

C : COMMERCE

C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									

A : AGRICOLE

A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation									
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•		•	•		•			
Jumelée		•							
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2	2/2	2/2	-	2/2			
Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-			
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-			
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-	-/1,5			
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-			
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-			

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-			
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-			
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-			

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•	•			
PPCMOI	•								
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(9)	(1)			(2)(3)				

NOTES

(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües
(2) Chap.8 Section 7- Dispositions applicables aux zones commerciales mixtes
(3) Autorisé uniquement pour un terrain ayant front sur l'avenue Bourgogne. La façade principale du bâtiment doit faire face à l'avenue Bourgogne.

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2020-1431-02A	10	2020
R. 2020-1431-03A	7	2020
R. 2021-1431-09A	6	2022
R. 2022-1431-12A	18	2022
R. 2023-1431-25A	16abc	2024



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadriplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

- (2) Chap.8 Section 7- Dispositions applicables aux zones commerciales
- (3) Autorisé uniquement pour un terrain ayant front sur l'avenue Bourgogne. La façade principale du bâtiment doit faire face à l'avenue Bourgogne.
- (4) 6123 Service de prêts sur gages
6239.1 Salon de tatouage et de perçage
6269 Autres services pour animaux domestiques

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

- (5) C-8-01 Exposition d'objets culturels
- (6) 4621 Terrain de stationnement pour automobiles
- (7) 5990 Vente au détail de cannabis et de produits de cannabis
5999.1 Vente au détail d'articles érotiques
- (8) Article 92 par. 3 – Particularité (stationnement)
- (9) Résolution 2023-03-120 (R-1360-5-23)

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-005

PIIA : AIRES DE PAYSAGE P5 PÉRIVILLAGEOISE, P7 CENTRE-VILLE ET PDA DU CANAL

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL			
R-1 : Unifamiliale			
R-2 : Bifamiliale			
R-3 : Trifamiliale			
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements			
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus			
R-6 : Logement aux étages			
R-7 : Habitation pour personnes âgées			
C : COMMERCE			
C-1 : Local			
C-2 : Service			
C-3 : Régional			
C-4 : Restauration			
C-5 : Hébergement			
C-6 : Automobiles-service			
C-7 : Automobiles-réparation			
C-8 : Amusement			
C-9 : Récréotouristique			
C-10 : Divertissement			
C-11 : Faible nuisance			
C-12 : Forte nuisance			
I : INDUSTRIE			
I-1 : Haute technologie			
I-2 : Légère			
I-3 : Lourde			
I-4 : Extractive			
I-5 : Des déchets et des matières recyclables			
P : PUBLIC			
P-1 : Loisirs et culture	•		
P-2 : Service public		•	
P-3 : Infrastructure et équipement			•
A : AGRICOLE			
A-1 : Culture			
A-2 : Élevage			
A-3 : Service et transformation			
CONS : CONSERVATION			
CONS-1 : Conservation			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(2)
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)		

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT			
Isolée	•	•	
Jumelée			
Contiguë			
Quadruplé			
DIMENSIONS DU BÂTIMENT			
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	-
Largeur minimale (m)	-	-	-
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-
MARGES			
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-
Arrière minimale (m)	-	-	-
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE			
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-

LOTISSEMENT

TERRAIN			
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-
Profondeur minimale (m)	-	-	-
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-

DIVERS

PIIA	•	•	•
PPCMOI			
PAE			
Usages conditionnels			
Projet intégré			
Notes particulières			

NOTES

(1) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple
6919 Autres activités religieuses
(2) 4621 Terrain de stationnement pour automobiles

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-006

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P7 - CENTRE-VILLE ET SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL																		
	R-1 : Unifamiliale																		
	R-2 : Bifamiliale																		
	R-3 : Trifamiliale																		
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements																		
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus																		
	R-6 : Logement aux étages																		
	R-7 : Habitation pour personnes âgées																		
	C : COMMERCE																		
	C-1 : Local																		
	C-2 : Service																		
	C-3 : Régional																		
	C-4 : Restauration																		
	C-5 : Hébergement																		
	C-6 : Automobiles-service																		
	C-7 : Automobiles-réparation																		
	C-8 : Amusement																		
	C-9 : Récréotouristique																		
C-10 : Divertissement																			
C-11 : Faible nuisance																			
C-12 : Forte nuisance																			
I : INDUSTRIE																			
I-1 : Haute technologie																			
I-2 : Légère																			
I-3 : Lourde																			
I-4 : Extractive																			
I-5 : Des déchets et des matières recyclables																			
P : PUBLIC																			
P-1 : Loisirs et culture		•																	
P-2 : Service public			•																
P-3 : Infrastructure et équipement				•															
A : AGRICOLE																			
A-1 : Culture																			
A-2 : Élevage																			
A-3 : Service et transformation																			
CONS : CONSERVATION																			
CONS-1 : Conservation																			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(1)															
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS																			

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT																		
	Isolée		•	•															
	Jumelée																		
	Contiguë																		
	Quadruplé																		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT																		
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	1/2	-														
	Largeur minimale (m)		-	-	-														
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-														
	MARGES																		
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-	-														
	Avant secondaire minimale (m)		-	-	-														
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-	-	-														
	Arrière minimale (m)		-	-	-														
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-															
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE																			
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-															

LOTISSEMENT

TERRAIN																		
Largeur minimale (m) centre/extrémité		-	-	-														
Profondeur minimale (m)		-	-	-														
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité		-	-	-														

DIVERS

PIIA		•	•	•														
PPCMOI																		
PAE																		
Usages conditionnels																		
Projet intégré																		
Notes particulières		(2)	(2)	(2)														

NOTES

(1) **4621 Terrain de stationnement pour automobiles**
 (2) **Superficie minimale d'espace vert: 50 %**
 * **Zone comprise dans le territoire du P.P.U. centre-ville**

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2022-1431-12A	19	2022
R. 2022-1431-21A	2j	2023



CHAMBLY

ZONE : P-007

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P6 VILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL										
R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										
C : COMMERCE										
C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture		•								
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée										
Jumelée										
Contiguë										
Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-									
Largeur minimale (m)	-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-									
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-									
Avant secondaire minimale (m)	-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
Arrière minimale (m)	-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									

DIVERS

PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

Amendements

	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-008

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P6 VILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

Table with 10 columns and 7 rows for residential categories: R-1 (Unifamiliale), R-2 (Bifamiliale), R-3 (Trifamiliale), R-4 (Multifamiliale 4 à 6 logements), R-5 (Multifamiliale 7 logements et plus), R-6 (Logement aux étages), R-7 (Habitation pour personnes âgées).

C : COMMERCE

Table with 10 columns and 12 rows for commercial categories: C-1 (Local), C-2 (Service), C-3 (Régional), C-4 (Restauration), C-5 (Hébergement), C-6 (Automobiles-service), C-7 (Automobiles-réparation), C-8 (Amusement), C-9 (Récréotouristique), C-10 (Divertissement), C-11 (Faible nuisance), C-12 (Forte nuisance).

I : INDUSTRIE

Table with 10 columns and 5 rows for industrial categories: I-1 (Haute technologie), I-2 (Légère), I-3 (Lourde), I-4 (Extractive), I-5 (Des déchets et des matières recyclables).

P : PUBLIC

Table with 10 columns and 3 rows for public categories: P-1 (Loisirs et culture), P-2 (Service public), P-3 (Infrastructure et équipement).

A : AGRICOLE

Table with 10 columns and 3 rows for agricultural categories: A-1 (Culture), A-2 (Élevage), A-3 (Service et transformation).

CONS : CONSERVATION

Table with 10 columns and 1 row for conservation: CONS-1 (Conservation).

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

Table with 10 columns and 1 row for specifically permitted uses.

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

Table with 10 columns and 1 row for specifically excluded uses.

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 4 rows for building structure: Isolée, Jumelée, Contiguë, Quadruplé.

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 3 rows for building dimensions: Hauteur en étage(s) minimale/maximale, Largeur minimale (m), Superficie de bâtiment minimale (m²).

MARGES

Table with 10 columns and 5 rows for margins: Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m, Avant secondaire minimale (m), Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture, Arrière minimale (m), Distance minimale entre les bâtiments (m).

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Table with 10 columns and 1 row for number of dwellings per zone.

LOTISSEMENT

TERRAIN

Table with 10 columns and 3 rows for terrain: Largeur minimale (m) centre/extrémité, Profondeur minimale (m), Superficie minimale (m²) centre/extrémité.

DIVERS

Table with 10 columns and 6 rows for miscellaneous: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

Amendements

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année. Includes a large empty space for notes.



CHAMBLY

ZONE : P-009

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P5 PÉRIVILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									

C : COMMERCE

C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture	●								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									

A : AGRICOLE

A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation									
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
Largeur minimale (m)	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
Avant secondaire minimale (m)	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
Arrière minimale (m)	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-								
-------------------------------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
Profondeur minimale (m)	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-010

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P6 VILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service	•								
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture		•							
	P-2 : Service public			•						
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•	•	•					
		Jumelée								
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/3	1/3	1/3						
Largeur minimale (m)		-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-						
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)		-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-	-	-						
Arrière minimale (m)		-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-							
Profondeur minimale (m)	-	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-							
DIVERS										
PIIA	•	•	•							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
(1) 68 Service éducationnel (2) C-8-01 Exposition d'objets culturels					No Règlement		Article(s)		Année	



CHAMBLY

ZONE : P-011

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P5 PÉRIVILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service	●								
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture		●								
P-2 : Service public			●							
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(2)							
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●	●						
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/3	1/3	1/3						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
	Arrière minimale (m)	-	-	-						
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-							
Profondeur minimale (m)	-	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-							
DIVERS										
PIIA	●	●	●							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
(1) 68 Service éducationnel					No Règlement					
(2) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple					Article(s)					
6919 Autres activités religieuses					Année					



CHAMBLY

ZONE : P-012

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P5 PÉRIVILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service	•								
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture		•							
P-2 : Service public			•						
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(2)						

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•	•	•						
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA	•	•	•						
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières			(3)						

NOTES

(1) 68 Service éducationnel
 (2) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple
 6919 Autres activités religieuses
 (3) Nonobstant toute disposition contraire de ce règlement, un bâtiment accessoire d'un maximum de 20 m² est autorisé dans la cour avant, à l'intérieur de l'aire de jeux pour enfants.

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-013

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P6 VILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	●								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
Largeur minimale (m)	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
Avant secondaire minimale (m)	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
Arrière minimale (m)	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
Profondeur minimale (m)	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-014

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									

C : COMMERCE

C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									

A : AGRICOLE

A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation									
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
Largeur minimale (m)	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
Avant secondaire minimale (m)	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
Arrière minimale (m)	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-								
-------------------------------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
Profondeur minimale (m)	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								

DIVERS

PIIA									
PCCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-015

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture		•								
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		-									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-										
Profondeur minimale (m)	-										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement		Article(s)		Année		



CHAMBLY

ZONE : P-016

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									

C : COMMERCE

C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									

A : AGRICOLE

A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation									
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
Largeur minimale (m)	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
Avant secondaire minimale (m)	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
Arrière minimale (m)	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-								
-------------------------------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
Profondeur minimale (m)	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-017

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture	•									
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		-									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-										
Profondeur minimale (m)	-										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement		Article(s)		Année		



CHAMBLY

ZONE : P-018

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture	•									
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		-									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-										
Profondeur minimale (m)	-										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement		Article(s)		Année		



CHAMBLY

ZONE : P-019

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service	•								
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement		•							
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture			•						
	P-2 : Service public				•					
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS				(2)					
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•	•	•	•				
		Jumelée								
		Contiguë								
		Quadruplé								
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2	1/4				
		Largeur minimale (m)	-	-	-	-				
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-	-					
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-	-	-					
Avant secondaire minimale (m)		-	-	-	-					
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-	-	-	-					
Arrière minimale (m)		-	-	-	-					
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-					
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-	-					
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-						
DIVERS										
PIIA	•	•	•	•						
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières					(3)					
NOTES					Amendements					
(1) 6541 Service de garderie (prématernelle, moins de 50 % de poupons) (2) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses (3) Article 265 par. 2 - Dispositions applicables à la zone P-019 (école secondaire)					No Règlement		Article(s)	Année		
					R. 2020-1431-01A		8	2020		



CHAMBLY

ZONE : P-020

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service	•								
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture		•								
P-2 : Service public			•							
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(2)							
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•						
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-	-					
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-					
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-					
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-					
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-					
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-	-					
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-					
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-					
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-						
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-						
DIVERS										
PIIA	•	•	•							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
(1) 68 Service éducationnel (2) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2022-1431-12A			20abcd		2022



CHAMBLY

ZONE : P-021

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-022

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture	•									
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		-									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-										
Profondeur minimale (m)	-										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement		Article(s)		Année		



CHAMBLY

ZONE : P-023

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service	•								
	C-3 : Régional									
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture		•								
P-2 : Service public			•							
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(3)							
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•						
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2						
	Largeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7.5	7.5	7.5						
	Avant secondaire minimale (m)	7.5	7.5	7.5						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		(2)								
Arrière minimale (m)		(2)								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-							
Profondeur minimale (m)	-	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-							
DIVERS										
PIIA	•	•	•							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
(1) 6541 Service de garderie (prématernelle, moins de 50 % de poupons) (2) Égale à la moitié de la hauteur du mur adjacent et au min. à 5 m. (3) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2022-1431-12A			14ab		2022



CHAMBLY

ZONE : P-024

PIIA : AIRES DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ ET PDA DE PÉRIGNY

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et cultures		•							
P-2 : Service public			•						
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée			•						
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10	10	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		(1)	-						
Arrière minimale (m)		(1)	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA		•	•						
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières			(3)						

NOTES

(1) Égale à la moitié de la hauteur du mur adjacent et au min. à 5 m.
 (3) La marge avant minimale applicable à la caserne d'incendie située au 1303, boulevard Fréchette est de 2,4 m.

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2022-1431-12A	21abcd	2022
R. 2022-1431-16A	1ab	2022



CHAMBLY

ZONE : P-025

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture	•									
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		-									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-										
Profondeur minimale (m)	-										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement		Article(s)		Année		



CHAMBLY

ZONE : P-026

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture		•								
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		-									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-										
Profondeur minimale (m)	-										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement		Article(s)		Année		



CHAMBLY

ZONE : P-027

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public		•							
P-3 : Infrastructure et équipement			•						
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(2)						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(1)							

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•	•							
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
Largeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-						
Arrière minimale (m)	-	-	-						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-						

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						

DIVERS

PIIA			•						
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

(1) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses	No Règlement	Article(s)	Année
	R. 2022-1431-12A	22	2022
(2) 4821 Transport et gestion d'électricité en bloc			



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	•								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée								
		Jumelée								
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		-								
Largeur minimale (m)		-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-								
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-								
Avant secondaire minimale (m)		-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-								
Arrière minimale (m)		-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal		-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement	Article(s)	Année			



CHAMBLY

ZONE : P-029

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P7 - CENTRE-VILLE ET SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture		•								
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement			•							

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

		(1)								
--	--	-----	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée										
Jumelée										
Contiguë										
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-								
Largeur minimale (m)	-	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-								

MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-								
Avant secondaire minimale (m)	-	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-								
Arrière minimale (m)	-	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-								
Profondeur minimale (m)	-	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-								

DIVERS

PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

(1) 4621 Terrain de stationnement pour automobiles
--

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-030

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture	•								
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée								
		Jumelée								
Contiguë										
Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		-								
Largeur minimale (m)		-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-								
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-								
Avant secondaire minimale (m)		-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-								
Arrière minimale (m)		-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement	Article(s)	Année			



CHAMBLY

ZONE : P-031

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture	•									
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		-									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-										
Profondeur minimale (m)	-										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement		Article(s)		Année		



CHAMBLY

ZONE : P-032

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service	•								
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture		•							
	P-2 : Service public			•						
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(3)						
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•	•	•					
		Jumelée								
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	1/2	1/2						
Largeur minimale (m)		-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-						
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		10	10	10						
Avant secondaire minimale (m)		10	10	10						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture			(2)							
Arrière minimale (m)			(2)							
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-							
Profondeur minimale (m)	-	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-							
DIVERS										
PIIA	•	•	•							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
(1) 6541 Service de garderie (prématornelle, moins de 50 % de poupons) (2) Égale à la moitié de la hauteur du mur adjacent et au min. à 5 m. (3) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple 6919 Autres activités religieuses					No Règlement	Article(s)	Année			
					R. 2022-1431-12A	14ab	2022			



CHAMBLY

ZONE : P-033

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture	•									
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		-									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-										
Profondeur minimale (m)	-										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement		Article(s)		Année		



CHAMBLY

ZONE : P-034

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture	•									
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		-									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-										
Profondeur minimale (m)	-										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement		Article(s)		Année		



CHAMBLY

ZONE : P-035

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture	•									
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		-									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-										
Profondeur minimale (m)	-										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement	Article(s)	Année				



CHAMBLY

ZONE : P-036

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

Table with 10 columns and 7 rows for residential categories: R-1 (Unifamiliale), R-2 (Bifamiliale), R-3 (Trifamiliale), R-4 (Multifamiliale 4 à 6 logements), R-5 (Multifamiliale 7 logements et plus), R-6 (Logement aux étages), R-7 (Habitation pour personnes âgées).

C : COMMERCE

Table with 10 columns and 12 rows for commercial categories: C-1 (Local), C-2 (Service), C-3 (Régional), C-4 (Restauration), C-5 (Hébergement), C-6 (Automobiles-service), C-7 (Automobiles-réparation), C-8 (Amusement), C-9 (Récréotouristique), C-10 (Divertissement), C-11 (Faible nuisance), C-12 (Forte nuisance).

I : INDUSTRIE

Table with 10 columns and 5 rows for industrial categories: I-1 (Haute technologie), I-2 (Légère), I-3 (Lourde), I-4 (Extractive), I-5 (Des déchets et des matières recyclables).

P : PUBLIC

Table with 10 columns and 3 rows for public categories: P-1 (Loisirs et culture), P-2 (Service public), P-3 (Infrastructure et équipement).

A : AGRICOLE

Table with 10 columns and 3 rows for agricultural categories: A-1 (Culture), A-2 (Élevage), A-3 (Service et transformation).

CONS : CONSERVATION

Table with 10 columns and 1 row for conservation: CONS-1 (Conservation).

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 4 rows for building structure: Isolée, Jumelée, Contiguë, Quadruplé.

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 3 rows for building dimensions: Hauteur en étage(s) minimale/maximale, Largeur minimale (m), Superficie de bâtiment minimale (m²).

MARGES

Table with 10 columns and 5 rows for margins: Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m, Avant secondaire minimale (m), Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture, Arrière minimale (m), Distance minimale entre les bâtiments (m).

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Table with 10 columns and 1 row for number of dwellings: Nombre de logements minimal/maximal.

LOTISSEMENT

TERRAIN

Table with 10 columns and 3 rows for terrain: Largeur minimale (m) centre/extrémité, Profondeur minimale (m), Superficie minimale (m²) centre/extrémité.

DIVERS

Table with 10 columns and 6 rows for miscellaneous: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

Amendements

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année. Includes multiple empty rows for amendments.



CHAMBLY

ZONE : P-037

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

Table with 10 columns and 7 rows for residential categories: R-1 (Unifamiliale), R-2 (Bifamiliale), R-3 (Trifamiliale), R-4 (Multifamiliale 4 à 6 logements), R-5 (Multifamiliale 7 logements et plus), R-6 (Logement aux étages), R-7 (Habitation pour personnes âgées).

C : COMMERCE

Table with 10 columns and 12 rows for commercial categories: C-1 (Local), C-2 (Service), C-3 (Régional), C-4 (Restauration), C-5 (Hébergement), C-6 (Automobiles-service), C-7 (Automobiles-réparation), C-8 (Amusement), C-9 (Récréotouristique), C-10 (Divertissement), C-11 (Faible nuisance), C-12 (Forte nuisance).

I : INDUSTRIE

Table with 10 columns and 5 rows for industrial categories: I-1 (Haute technologie), I-2 (Légère), I-3 (Lourde), I-4 (Extractive), I-5 (Des déchets et des matières recyclables).

P : PUBLIC

Table with 10 columns and 3 rows for public categories: P-1 (Loisirs et culture), P-2 (Service public), P-3 (Infrastructure et équipement).

A : AGRICOLE

Table with 10 columns and 3 rows for agricultural categories: A-1 (Culture), A-2 (Élevage), A-3 (Service et transformation).

CONS : CONSERVATION

Table with 10 columns and 1 row for conservation: CONS-1 (Conservation).

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 4 rows for building structure: Isolée, Jumelée, Contiguë, Quadruplé.

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 3 rows for building dimensions: Hauteur en étage(s) minimale/maximale, Largeur minimale (m), Superficie de bâtiment minimale (m²).

MARGES

Table with 10 columns and 5 rows for margins: Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m, Avant secondaire minimale (m), Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture, Arrière minimale (m), Distance minimale entre les bâtiments (m).

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Table with 10 columns and 1 row for number of dwellings: Nombre de logements minimal/maximal.

LOTISSEMENT

TERRAIN

Table with 10 columns and 3 rows for terrain: Largeur minimale (m) centre/extrémité, Profondeur minimale (m), Superficie minimale (m²) centre/extrémité.

DIVERS

Table with 10 columns and 6 rows for other categories: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

Amendements

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année. Contains multiple empty rows for amendments.



CHAMBLY

ZONE : P-038

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

Table with columns for usage classes (R, C, I, P, A, CONS) and rows for specific categories like R-1, C-1, I-1, P-1, A-1, etc.

NORMES

NORMES

Table with columns for norms (STRUCTURE DU BÂTIMENT, DIMENSIONS DU BÂTIMENT, MARGES, NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE) and rows for specific criteria like Isolée, Hauteur en étage(s), etc.

LOTISSEMENT

Table with columns for terrain norms (TERRAIN) and rows for criteria like Largeur minimale, Profondeur minimale, etc.

DIVERS

Table with columns for diverse items (PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, etc.) and rows for each item.

NOTES

Amendements

Table with columns for notes and amendments (No Règlement, Article(s), Année).



CHAMBLY

ZONE : P-039

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service	●								
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture		●							
	P-2 : Service public			●						
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(3)						
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	●	●	●					
		Jumelée								
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	1/2	1/2						
Largeur minimale (m)		-	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-						
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		10	10	10						
Avant secondaire minimale (m)		10	10	10						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture			(2)							
Arrière minimale (m)			(2)							
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-						
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité		-	-	-						
Profondeur minimale (m)	-	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-							
DIVERS										
PIIA	●	●	●							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
(1) 6541 Service de garderie (prématernelle, moins de 50 % de poupons)					No Règlement					
(2) Égale à la moitié de la hauteur du mur adjacent et au min. à 5 m.					Article(s)					
(3) 6911 Église, synagogue, mosquée et temple					Année					
6919 Autres activités religieuses										



CHAMBLY

ZONE : P-040

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture	•									
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée										
Jumelée										
Contiguë										
Quadruplé										

DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-									
Largeur minimale (m)	-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-									

MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-									
Avant secondaire minimale (m)	-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
Arrière minimale (m)	-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									

DIVERS

PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

Amendements

	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-041

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
R-2 : Bifamiliale
R-3 : Trifamiliale
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
R-6 : Logement aux étages
R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
C-2 : Service
C-3 : Régional
C-4 : Restauration
C-5 : Hébergement
C-6 : Automobiles-service
C-7 : Automobiles-réparation
C-8 : Amusement
C-9 : Récréotouristique
C-10 : Divertissement
C-11 : Faible nuisance
C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
I-2 : Légère
I-3 : Lourde
I-4 : Extractive
I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
P-2 : Service public
P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
A-2 : Élevage
A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
Jumelée
Contiguë
Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
Largeur minimale (m)
Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
Avant secondaire minimale (m)
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
Arrière minimale (m)
Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
Profondeur minimale (m)
Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
PPCMOI
PAE
Usages conditionnels
Projet intégré
Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement Article(s) Année



CHAMBLY

ZONE : P-042

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P5 PÉRIVILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

Table with 10 columns and 7 rows for residential categories: R-1 (Unifamiliale), R-2 (Bifamiliale), R-3 (Trifamiliale), R-4 (Multifamiliale 4 à 6 logements), R-5 (Multifamiliale 7 logements et plus), R-6 (Logement aux étages), R-7 (Habitation pour personnes âgées).

C : COMMERCE

Table with 10 columns and 12 rows for commercial categories: C-1 (Local), C-2 (Service), C-3 (Régional), C-4 (Restauration), C-5 (Hébergement), C-6 (Automobiles-service), C-7 (Automobiles-réparation), C-8 (Amusement), C-9 (Récréotouristique), C-10 (Divertissement), C-11 (Faible nuisance), C-12 (Forte nuisance).

I : INDUSTRIE

Table with 10 columns and 5 rows for industrial categories: I-1 (Haute technologie), I-2 (Légère), I-3 (Lourde), I-4 (Extractive), I-5 (Des déchets et des matières recyclables).

P : PUBLIC

Table with 10 columns and 3 rows for public categories: P-1 (Loisirs et culture), P-2 (Service public), P-3 (Infrastructure et équipement).

A : AGRICOLE

Table with 10 columns and 3 rows for agricultural categories: A-1 (Culture), A-2 (Élevage), A-3 (Service et transformation).

CONS : CONSERVATION

Table with 10 columns and 1 row for conservation: CONS-1 (Conservation).

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

Table with 10 columns and 1 row for specifically permitted uses, containing the number (1) in the second column.

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

Table with 10 columns and 1 row for specifically excluded uses.

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 4 rows for building structure: Isolée, Jumelée, Contiguë, Quadruplé.

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 3 rows for building dimensions: Hauteur en étage(s) minimale/maximale, Largeur minimale (m), Superficie de bâtiment minimale (m²).

MARGES

Table with 10 columns and 5 rows for margins: Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m, Avant secondaire minimale (m), Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture, Arrière minimale (m), Distance minimale entre les bâtiments (m).

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Table with 10 columns and 1 row for number of dwellings per zone.

LOTISSEMENT

TERRAIN

Table with 10 columns and 3 rows for terrain: Largeur minimale (m) centre/extrémité, Profondeur minimale (m), Superficie minimale (m²) centre/extrémité.

DIVERS

Table with 10 columns and 6 rows for miscellaneous items: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

Table with 10 columns and 1 row for notes, containing the note (1) 6242 Cimetière.

Amendements

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année. Contains multiple empty rows for amendments.



CHAMBLY

ZONE : P-043

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

Table with 10 columns and 7 rows for residential categories: R-1 (Unifamiliale), R-2 (Bifamiliale), R-3 (Trifamiliale), R-4 (Multifamiliale 4 à 6 logements), R-5 (Multifamiliale 7 logements et plus), R-6 (Logement aux étages), R-7 (Habitation pour personnes âgées).

C : COMMERCE

Table with 10 columns and 12 rows for commercial categories: C-1 (Local), C-2 (Service), C-3 (Régional), C-4 (Restauration), C-5 (Hébergement), C-6 (Automobiles-service), C-7 (Automobiles-réparation), C-8 (Amusement), C-9 (Récréotouristique), C-10 (Divertissement), C-11 (Faible nuisance), C-12 (Forte nuisance).

I : INDUSTRIE

Table with 10 columns and 5 rows for industrial categories: I-1 (Haute technologie), I-2 (Légère), I-3 (Lourde), I-4 (Extractive), I-5 (Des déchets et des matières recyclables).

P : PUBLIC

Table with 10 columns and 3 rows for public categories: P-1 (Loisirs et culture), P-2 (Service public), P-3 (Infrastructure et équipement).

A : AGRICOLE

Table with 10 columns and 3 rows for agricultural categories: A-1 (Culture), A-2 (Élevage), A-3 (Service et transformation).

CONS : CONSERVATION

Table with 10 columns and 1 row for conservation: CONS-1 (Conservation).

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 4 rows for building structure: Isolée, Jumelée, Contiguë, Quadruplé.

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 3 rows for building dimensions: Hauteur en étage(s) minimale/maximale, Largeur minimale (m), Superficie de bâtiment minimale (m²).

MARGES

Table with 10 columns and 5 rows for margins: Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m, Avant secondaire minimale (m), Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture, Arrière minimale (m), Distance minimale entre les bâtiments (m).

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Table with 10 columns and 1 row for number of dwellings: Nombre de logements minimal/maximal.

LOTISSEMENT

TERRAIN

Table with 10 columns and 3 rows for terrain: Largeur minimale (m) centre/extrémité, Profondeur minimale (m), Superficie minimale (m²) centre/extrémité.

DIVERS

Table with 10 columns and 6 rows for miscellaneous: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

Amendements

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année. Includes multiple empty rows for amendments.



CHAMBLY

ZONE : P-044

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture	•									
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		-									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-										
Profondeur minimale (m)	-										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement		Article(s)		Année		



CHAMBLY

ZONE : P-045

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA CHAMBLY LE BOURG

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

Table with 10 columns and 7 rows for residential categories: R-1 (Unifamiliale), R-2 (Bifamiliale), R-3 (Trifamiliale), R-4 (Multifamiliale 4 à 6 logements), R-5 (Multifamiliale 7 logements et plus), R-6 (Logement aux étages), R-7 (Habitation pour personnes âgées).

C : COMMERCE

Table with 10 columns and 12 rows for commercial categories: C-1 (Local), C-2 (Service), C-3 (Régional), C-4 (Restauration), C-5 (Hébergement), C-6 (Automobiles-service), C-7 (Automobiles-réparation), C-8 (Amusement), C-9 (Récréotouristique), C-10 (Divertissement), C-11 (Faible nuisance), C-12 (Forte nuisance).

I : INDUSTRIE

Table with 10 columns and 5 rows for industrial categories: I-1 (Haute technologie), I-2 (Légère), I-3 (Lourde), I-4 (Extractive), I-5 (Des déchets et des matières recyclables).

P : PUBLIC

Table with 10 columns and 3 rows for public categories: P-1 (Loisirs et culture), P-2 (Service public), P-3 (Infrastructure et équipement).

A : AGRICOLE

Table with 10 columns and 3 rows for agricultural categories: A-1 (Culture), A-2 (Élevage), A-3 (Service et transformation).

CONS : CONSERVATION

Table with 10 columns and 1 row for conservation: CONS-1 (Conservation).

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

Table with 10 columns and 1 row for specifically permitted uses.

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

Table with 10 columns and 1 row for specifically excluded uses.

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 4 rows for building structure: Isolée, Jumelée, Contiguë, Quadruplé.

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 3 rows for building dimensions: Hauteur en étage(s) minimale/maximale, Largeur minimale (m), Superficie de bâtiment minimale (m²).

MARGES

Table with 10 columns and 5 rows for margins: Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m, Avant secondaire minimale (m), Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture, Arrière minimale (m), Distance minimale entre les bâtiments (m).

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Table with 10 columns and 1 row for number of dwellings per zone.

LOTISSEMENT

TERRAIN

Table with 10 columns and 3 rows for terrain: Largeur minimale (m) centre/extrémité, Profondeur minimale (m), Superficie minimale (m²) centre/extrémité.

DIVERS

Table with 10 columns and 6 rows for other categories: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

Amendements

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année.



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation											
C-8 : Amusement											
C-9 : Récréotouristique											
C-10 : Divertissement											
C-11 : Faible nuisance											
C-12 : Forte nuisance											
I : INDUSTRIE											
I-1 : Haute technologie											
I-2 : Légère											
I-3 : Lourde											
I-4 : Extractive											
I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
P : PUBLIC											
P-1 : Loisirs et culture	●										
P-2 : Service public											
P-3 : Infrastructure et équipement											
A : AGRICOLE											
A-1 : Culture											
A-2 : Élevage											
A-3 : Service et transformation											
CONS : CONSERVATION											
CONS-1 : Conservation											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
NORMES											
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-									
	Largeur minimale (m)	-									
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-									
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-									
	Avant secondaire minimale (m)	-									
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
	Arrière minimale (m)	-									
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-										
Profondeur minimale (m)	-										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement	Article(s)	Année				



CHAMBLY

ZONE : P-047

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture	•									
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
	Largeur minimale (m)	-								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
	Avant secondaire minimale (m)	-								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
	Arrière minimale (m)	-								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	



CHAMBLY

ZONE : P-048

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

Table with 10 columns and 7 rows for residential categories: R-1 (Unifamiliale), R-2 (Bifamiliale), R-3 (Trifamiliale), R-4 (Multifamiliale 4 à 6 logements), R-5 (Multifamiliale 7 logements et plus), R-6 (Logement aux étages), R-7 (Habitation pour personnes âgées).

C : COMMERCE

Table with 10 columns and 12 rows for commercial categories: C-1 (Local), C-2 (Service), C-3 (Régional), C-4 (Restauration), C-5 (Hébergement), C-6 (Automobiles-service), C-7 (Automobiles-réparation), C-8 (Amusement), C-9 (Récréotouristique), C-10 (Divertissement), C-11 (Faible nuisance), C-12 (Forte nuisance).

I : INDUSTRIE

Table with 10 columns and 5 rows for industrial categories: I-1 (Haute technologie), I-2 (Légère), I-3 (Lourde), I-4 (Extractive), I-5 (Des déchets et des matières recyclables).

P : PUBLIC

Table with 10 columns and 3 rows for public categories: P-1 (Loisirs et culture), P-2 (Service public), P-3 (Infrastructure et équipement).

A : AGRICOLE

Table with 10 columns and 3 rows for agricultural categories: A-1 (Culture), A-2 (Élevage), A-3 (Service et transformation).

CONS : CONSERVATION

Table with 10 columns and 1 row for conservation: CONS-1 (Conservation).

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 4 rows for building structure: Isolée, Jumelée, Contiguë, Quadruplé.

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 3 rows for building dimensions: Hauteur en étage(s) minimale/maximale, Largeur minimale (m), Superficie de bâtiment minimale (m²).

MARGES

Table with 10 columns and 5 rows for margins: Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m, Avant secondaire minimale (m), Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture, Arrière minimale (m), Distance minimale entre les bâtiments (m).

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Table with 10 columns and 1 row for number of dwellings: Nombre de logements minimal/maximal.

LOTISSEMENT

TERRAIN

Table with 10 columns and 3 rows for terrain: Largeur minimale (m) centre/extrémité, Profondeur minimale (m), Superficie minimale (m²) centre/extrémité.

DIVERS

Table with 10 columns and 6 rows for other categories: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

Amendements

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année. Includes multiple empty rows for amendments.



CHAMBLY

ZONE : P-049

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL										
R-1 : Unifamiliale										
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										
C : COMMERCE										
C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée										
Jumelée										
Contiguë										
Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-									
Largeur minimale (m)	-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-									
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-									
Avant secondaire minimale (m)	-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
Arrière minimale (m)	-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									

LOTISSEMENT

TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									

DIVERS

PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										

NOTES

Amendements

	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-050

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P3 - INDUSTRIELLE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
R-2 : Bifamiliale
R-3 : Trifamiliale
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
R-6 : Logement aux étages
R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
C-2 : Service
C-3 : Régional
C-4 : Restauration
C-5 : Hébergement
C-6 : Automobiles-service
C-7 : Automobiles-réparation
C-8 : Amusement
C-9 : Récréotouristique
C-10 : Divertissement
C-11 : Faible nuisance
C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
I-2 : Légère
I-3 : Lourde
I-4 : Extractive
I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
P-2 : Service public
P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
A-2 : Élevage
A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
Jumelée
Contiguë
Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
Largeur minimale (m)
Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
Avant secondaire minimale (m)
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
Arrière minimale (m)
Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
Profondeur minimale (m)
Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
PPCMOI
PAE
Usages conditionnels
Projet intégré
Notes particulières

NOTES

- (1) 6911 Église, synagogue, mosquées et temple
6919 Autres activités religieuses
(2) Pour l'emplacement au 2500, boulevard Industriel (garage municipal), la superficie totale des bâtiments accessoires peut excéder 10 % de la superficie totale du terrain sur lequel ils sont érigés et la superficie du bâtiment principal ou 50 mètres carrés. De plus, la hauteur de bâtiments accessoires peut excéder la hauteur du bâtiment principal ou 5 mètres
(3) Pour l'emplacement au 2460, boulevard Industriel (station d'épuration), la superficie totale des bâtiments accessoires peut excéder la superficie du bâtiment principal ou 50 mètres carrés. De plus, la hauteur de bâtiments accessoires peut excéder la hauteur du bâtiment principal ou 5 mètres.

Amendements

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année. Row 1: R. 2022-1431-13A, 1abcd, 2022



CHAMBLY

ZONE : P-051

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture	•									
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		-									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-										
Profondeur minimale (m)	-										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement		Article(s)		Année		



CHAMBLY

ZONE : P-052

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

Table with 10 columns and 7 rows for residential categories: R-1 (Unifamiliale), R-2 (Bifamiliale), R-3 (Trifamiliale), R-4 (Multifamiliale 4 à 6 logements), R-5 (Multifamiliale 7 logements et plus), R-6 (Logement aux étages), R-7 (Habitation pour personnes âgées).

C : COMMERCE

Table with 10 columns and 12 rows for commercial categories: C-1 (Local), C-2 (Service), C-3 (Régional), C-4 (Restauration), C-5 (Hébergement), C-6 (Automobiles-service), C-7 (Automobiles-réparation), C-8 (Amusement), C-9 (Récréotouristique), C-10 (Divertissement), C-11 (Faible nuisance), C-12 (Forte nuisance).

I : INDUSTRIE

Table with 10 columns and 5 rows for industrial categories: I-1 (Haute technologie), I-2 (Légère), I-3 (Lourde), I-4 (Extractive), I-5 (Des déchets et des matières recyclables).

P : PUBLIC

Table with 10 columns and 3 rows for public categories: P-1 (Loisirs et culture), P-2 (Service public), P-3 (Infrastructure et équipement).

A : AGRICOLE

Table with 10 columns and 3 rows for agricultural categories: A-1 (Culture), A-2 (Élevage), A-3 (Service et transformation).

CONS : CONSERVATION

Table with 10 columns and 1 row for conservation: CONS-1 (Conservation).

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

Table with 10 columns and 1 row for specifically permitted uses.

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

Table with 10 columns and 1 row for specifically excluded uses.

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 4 rows for building structure: Isolée, Jumelée, Contiguë, Quadruplé.

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 3 rows for building dimensions: Hauteur en étage(s) minimale/maximale, Largeur minimale (m), Superficie de bâtiment minimale (m²).

MARGES

Table with 10 columns and 5 rows for margins: Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m, Avant secondaire minimale (m), Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture, Arrière minimale (m), Distance minimale entre les bâtiments (m).

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Table with 10 columns and 1 row for number of dwellings per zone.

LOTISSEMENT

TERRAIN

Table with 10 columns and 3 rows for terrain: Largeur minimale (m) centre/extrémité, Profondeur minimale (m), Superficie minimale (m²) centre/extrémité.

DIVERS

Table with 10 columns and 5 rows for other categories: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

Amendements

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année.



CHAMBLY

ZONE : P-053

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture		•							
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement			•						
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(1)						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée								
		Jumelée								
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		-	-							
Largeur minimale (m)		-	-							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-							
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-							
Avant secondaire minimale (m)		-	-							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-	-							
Arrière minimale (m)		-	-							
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
	Profondeur minimale (m)	-	-							
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							
DIVERS										
PIIA		•								
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
(1) 4821 Transport et gestion d'électricité en bloc					No Règlement		Article(s)		Année	



<i>GRILLE DES USAGES ET DES NORMES</i>											
CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture		●								
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement			●							
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(1)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		-	-								
Largeur minimale (m)		-	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-								
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-								
Avant secondaire minimale (m)		-	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-	-								
Arrière minimale (m)		-	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal		-	-								
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-								
	Profondeur minimale (m)	-	-								
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-								
DIVERS											
PIIA		●	●								
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES						Amendements					
(1) 4611 Garage de stationnement pour automobiles (infrastructure) 4620 Terrain de stationnement pour automobiles 4820 Transport et gestion d'électricité en bloc						No Règlement		Article(s)		Année	



CHAMBLY

ZONE : P-055

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

Table with columns for usage classes (R, C, I, P, A, CONS) and their sub-categories, with a column for specific permissions (1).

NORMES

NORMES

Table of building norms including structure, dimensions, margins, and number of dwellings per zone.

LOTISSEMENT

Table of lotting norms including terrain dimensions and area.

DIVERS

Table of miscellaneous notes and conditions.

NOTES

Notes section containing specific regulatory notes.

Amendements

Table for amendments with columns for regulation number, article, and year.



CHAMBLY

ZONE : P-056

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

Table with 10 columns and 7 rows for residential categories: R-1 (Unifamiliale), R-2 (Bifamiliale), R-3 (Trifamiliale), R-4 (Multifamiliale 4 à 6 logements), R-5 (Multifamiliale 7 logements et plus), R-6 (Logement aux étages), R-7 (Habitation pour personnes âgées).

C : COMMERCE

Table with 10 columns and 12 rows for commercial categories: C-1 (Local), C-2 (Service), C-3 (Régional), C-4 (Restauration), C-5 (Hébergement), C-6 (Automobiles-service), C-7 (Automobiles-réparation), C-8 (Amusement), C-9 (Récréotouristique), C-10 (Divertissement), C-11 (Faible nuisance), C-12 (Forte nuisance).

I : INDUSTRIE

Table with 10 columns and 5 rows for industrial categories: I-1 (Haute technologie), I-2 (Légère), I-3 (Lourde), I-4 (Extractive), I-5 (Des déchets et des matières recyclables).

P : PUBLIC

Table with 10 columns and 3 rows for public categories: P-1 (Loisirs et culture), P-2 (Service public), P-3 (Infrastructure et équipement).

A : AGRICOLE

Table with 10 columns and 3 rows for agricultural categories: A-1 (Culture), A-2 (Élevage), A-3 (Service et transformation).

CONS : CONSERVATION

Table with 10 columns and 1 row for conservation: CONS-1 (Conservation).

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

Table with 10 columns and 1 row for specifically permitted uses.

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

Table with 10 columns and 1 row for specifically excluded uses.

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 4 rows for building structure: Isolée, Jumelée, Contiguë, Quadruplé.

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 3 rows for building dimensions: Hauteur en étage(s) minimale/maximale, Largeur minimale (m), Superficie de bâtiment minimale (m²).

MARGES

Table with 10 columns and 5 rows for margins: Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m, Avant secondaire minimale (m), Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture, Arrière minimale (m), Distance minimale entre les bâtiments (m).

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Table with 10 columns and 1 row for number of dwellings per zone.

LOTISSEMENT

TERRAIN

Table with 10 columns and 3 rows for terrain: Largeur minimale (m) centre/extrémité, Profondeur minimale (m), Superficie minimale (m²) centre/extrémité.

DIVERS

Table with 10 columns and 6 rows for miscellaneous: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

Amendements

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année. Contains multiple empty rows for amendments.



CHAMBLY

ZONE : P-057

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

Table with 10 columns and 7 rows for residential categories: R-1 (Unifamiliale), R-2 (Bifamiliale), R-3 (Trifamiliale), R-4 (Multifamiliale 4 à 6 logements), R-5 (Multifamiliale 7 logements et plus), R-6 (Logement aux étages), R-7 (Habitation pour personnes âgées).

C : COMMERCE

Table with 10 columns and 12 rows for commercial categories: C-1 (Local), C-2 (Service), C-3 (Régional), C-4 (Restauration), C-5 (Hébergement), C-6 (Automobiles-service), C-7 (Automobiles-réparation), C-8 (Amusement), C-9 (Récréotouristique), C-10 (Divertissement), C-11 (Faible nuisance), C-12 (Forte nuisance).

I : INDUSTRIE

Table with 10 columns and 5 rows for industrial categories: I-1 (Haute technologie), I-2 (Légère), I-3 (Lourde), I-4 (Extractive), I-5 (Des déchets et des matières recyclables).

P : PUBLIC

Table with 10 columns and 3 rows for public categories: P-1 (Loisirs et culture), P-2 (Service public), P-3 (Infrastructure et équipement).

A : AGRICOLE

Table with 10 columns and 3 rows for agricultural categories: A-1 (Culture), A-2 (Élevage), A-3 (Service et transformation).

CONS : CONSERVATION

Table with 10 columns and 1 row for conservation: CONS-1 (Conservation).

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

Table with 10 columns and 1 row for specifically permitted uses.

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

Table with 10 columns and 1 row for specifically excluded uses.

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 4 rows for building structure: Isolée, Jumelée, Contiguë, Quadruplé.

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 3 rows for building dimensions: Hauteur en étage(s) minimale/maximale, Largeur minimale (m), Superficie de bâtiment minimale (m²).

MARGES

Table with 10 columns and 6 rows for margins: Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m, Avant secondaire minimale (m), Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture, Arrière minimale (m), Distance minimale entre les bâtiments (m).

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Table with 10 columns and 1 row for number of dwellings per zone.

LOTISSEMENT

TERRAIN

Table with 10 columns and 3 rows for terrain: Largeur minimale (m) centre/extrémité, Profondeur minimale (m), Superficie minimale (m²) centre/extrémité.

DIVERS

Table with 10 columns and 6 rows for miscellaneous: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

Amendements

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année. Contains amendment tracking information.



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

Table with 10 columns and 7 rows for residential categories: R-1 (Unifamiliale), R-2 (Bifamiliale), R-3 (Trifamiliale), R-4 (Multifamiliale 4 à 6 logements), R-5 (Multifamiliale 7 logements et plus), R-6 (Logement aux étages), R-7 (Habitation pour personnes âgées).

C : COMMERCE

Table with 10 columns and 12 rows for commercial categories: C-1 (Local), C-2 (Service), C-3 (Régional), C-4 (Restauration), C-5 (Hébergement), C-6 (Automobiles-service), C-7 (Automobiles-réparation), C-8 (Amusement), C-9 (Récréotouristique), C-10 (Divertissement), C-11 (Faible nuisance), C-12 (Forte nuisance).

I : INDUSTRIE

Table with 10 columns and 5 rows for industrial categories: I-1 (Haute technologie), I-2 (Légère), I-3 (Lourde), I-4 (Extractive), I-5 (Des déchets et des matières recyclables).

P : PUBLIC

Table with 10 columns and 3 rows for public categories: P-1 (Loisirs et culture), P-2 (Service public), P-3 (Infrastructure et équipement).

A : AGRICOLE

Table with 10 columns and 3 rows for agricultural categories: A-1 (Culture), A-2 (Élevage), A-3 (Service et transformation).

CONS : CONSERVATION

Table with 10 columns and 1 row for conservation: CONS-1 (Conservation).

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

Table with 10 columns and 1 row for specifically permitted uses.

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

Table with 10 columns and 1 row for specifically excluded uses.

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 4 rows for building structure: Isolée, Jumelée, Contiguë, Quadruplé.

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 3 rows for building dimensions: Hauteur en étage(s) minimale/maximale, Largeur minimale (m), Superficie de bâtiment minimale (m²).

MARGES

Table with 10 columns and 5 rows for margins: Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m, Avant secondaire minimale (m), Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture, Arrière minimale (m), Distance minimale entre les bâtiments (m).

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Table with 10 columns and 1 row for number of dwellings per zone.

LOTISSEMENT

TERRAIN

Table with 10 columns and 3 rows for terrain: Largeur minimale (m) centre/extrémité, Profondeur minimale (m), Superficie minimale (m²) centre/extrémité.

DIVERS

Table with 10 columns and 6 rows for other categories: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières.

NOTES

Amendements

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année. Contains multiple empty rows for amendments.



CHAMBLY

ZONE : P-059

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL									
R-1 : Unifamiliale									
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									
C : COMMERCE									
C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									
I : INDUSTRIE									
I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
P : PUBLIC									
P-1 : Loisirs et culture	•								
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICOLE									
A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									
CONS : CONSERVATION									
CONS-1 : Conservation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée									
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-								
Largeur minimale (m)	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-								
MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-								
Avant secondaire minimale (m)	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-								
Arrière minimale (m)	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
Nombre de logements minimal/maximal	-								

LOTISSEMENT

TERRAIN									
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-								
Profondeur minimale (m)	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI									
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières									

NOTES

Amendements

	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-060

AIRE DE PAYSAGE PDA DE PÉRIGNY

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale												
R-2 : Bifamiliale												
R-3 : Trifamiliale												
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements												
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus												
R-6 : Logement aux étages												
R-7 : Habitation pour personnes âgées												

C : COMMERCE

C-1 : Local												
C-2 : Service												
C-3 : Régional												
C-4 : Restauration												
C-5 : Hébergement												
C-6 : Automobiles-service												
C-7 : Automobiles-réparation												
C-8 : Amusement												
C-9 : Récréotouristique												
C-10 : Divertissement												
C-11 : Faible nuisance												
C-12 : Forte nuisance												

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie												
I-2 : Légère												
I-3 : Lourde												
I-4 : Extractive												
I-5 : Des déchets et des matières recyclables												

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture												
P-2 : Service public												
P-3 : Infrastructure et équipement												

A : AGRICOLE

A-1 : Culture												
A-2 : Élevage												
A-3 : Service et transformation												

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation												
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée												
Jumelée												
Contiguë												
Quadruplé												

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-											
Largeur minimale (m)	-											
Superficie de bâtiment minimale (m²)	-											

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-											
Avant secondaire minimale (m)	-											
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-											
Arrière minimale (m)	-											
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-											

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-											
-------------------------------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	-											
Profondeur minimale (m)	-											
Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-											

DIVERS

PIIA												
PPCMOI												
PAE												
Usages conditionnels												
Projet intégré												
Notes particulières												

NOTES

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : P-061

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture	•									
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		-									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-										
Profondeur minimale (m)	-										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement		Article(s)		Année		



CHAMBLY

ZONE : P-062

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

Table with columns for usage classes (R, C, I, P, A, CONS) and a grid for permissions. Includes categories like Résidentiel, Commerce, Industrie, Public, Agricole, and Conservation.

NORMES

NORMES

Table of norms including Structure du bâtiment, Dimensions du bâtiment, Marges, and Nombre de logements par zone.

LOTISSEMENT

Table of terrain requirements including Terrain, Largeur minimale, Profondeur minimale, and Superficie minimale.

DIVERS

Table of miscellaneous items including PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, and Notes particulières.

NOTES

Amendements

Table for notes and amendments. Includes notes for golf terrain and a table for amendments with columns for No Règlement, Article(s), and Année.



CHAMBLY

ZONE : P-063

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4- D - PÉRIURBAINE RÉCRÉATIVE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique		•								
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture			•							
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation							•			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	-	-							
		Jumelée	-	-							
		Contiguë	-	-							
		Quadruplé	-	-							
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		-	-								
Largeur minimale (m)		-	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-								
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-								
Avant secondaire minimale (m)		-	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-	-								
Arrière minimale (m)		-	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal		-	-								
LOTISSEMENT											
TERRAIN		TERRAIN									
		Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
	Profondeur minimale (m)	-	-								
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-								
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES						Amendements					
(1) 7411 Terrain de golf						No Règlement	Article(s)	Année			



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements	•								
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus		•							
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local					•				
C-2 : Service						•				
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement							•			
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique								•		
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture			•							
P-2 : Service public				•						
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(1)					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•		
	Jumelée	-	-	-	-	-	-	-	-		
	Contiguë	-	-	-	-	-	-	-	-		
	Quadruplé	-	-	-	-	-	-	-	-		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4		
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
	Superficie de bâtiment minimale (m²)	-	-	-	-	-	-	-	-		
	MARGES										
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-		
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5		
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-		
	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-		
Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-			
Superficie minimale (m²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-			
DIVERS											
PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•			
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)(4)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)(4)			

NOTES

Amendements

NOTES	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année
(1) P-2-03 Services gouvernementaux 6541 Service de garderie 6997 Centre communautaire ou de quartier	R. 2022-1431-21A	2e	2023
(2) Superficie maximale du surface pavée: 25%			
(3) Superficie minimale d'espace vert: 30 %			
(4) Les usages 5811 et 5812 de restauration et 582 d'établissement où l'ont sert à boire, uniquement en tant qu'usage accessoire			



CHAMBLY

ZONE : P-065

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P7 - CENTRE-VILLE ET SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements		•							
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus			•						
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local						•			
	C-2 : Service							•		
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement								•	
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									•
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture				•					
	P-2 : Service public					•				
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS (1)									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Jumelée	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Contiguë	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Quadruplé	-	-	-	-	-	-	-	-	
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	
	Largeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	-/1,5	
	Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE									
	Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-	

LOTISSEMENT

TERRAIN	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-	

DIVERS

DIVERS	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	
	PPCMOI								
	PAE								
	Usages conditionnels								
	Projet intégré								
	Notes particulières	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)(4)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)	(2)(3)(4)

NOTES

- (1) **P-2-03 Services gouvernementaux**
6541 Service de garderie
6997 Centre communautaire ou de quartier
- (2) **Superficie maximale du surface pavée: 25%**
- (3) **Superficie minimale d'espace vert: 30 %**
- (4) **Les usages 5811 et 5812 de restauration et 582 d'établissement où l'ont sert à boire, uniquement en tant qu'usage accessoire**

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2022-1431-21A	2f	2023



CHAMBLY

ZONE : R-001

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2									
Largeur minimale (m)		9/7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		3									
Avant secondaire minimale (m)		3									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement	Article(s)	Année				
					R. 2021-1431-05A	1	2021				



CHAMBLAY

ZONE : R-002

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	●									
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée	●								
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		3,5/3,5									
Largeur minimale (m)											
Superficie de bâtiment minimale (m ²)											
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		19									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		(1)									
Arrière minimale (m)		6									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		7									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
DIVERS	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(2)									
	Notes particulières	(3)									
NOTES					Amendements						
(1) 13m aux limites de la zone (2) Annexe E.48 (3) Aucune remise de jardin, garage extérieur ou piscine/spa ne sont autorisés dans ce projet intégré. Aucune clôture, muret ou treillis n'est autorisé à l'intérieur de l'emplacement commun. Une haie et des arbustes sont permis. L'agrandissement et la transformation extérieure (incluant notamment les interventions temporaires de type véranda, abri, verrière, porche d'entrée) du bâtiment principal ne sont pas autorisés.					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		2021		



CHAMBLY

ZONE : R-003

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale	●								
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë	●								
	Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/2,5									
Largeur minimale (m)	-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-									
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6									
Avant secondaire minimale (m)	19,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	(1)									
Arrière minimale (m)	11									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	18									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal										
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
Profondeur minimale (m)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré	(2)									
Notes particulières	(3)									
NOTES					Amendements					
(1) 19,5 m à la limite de l'emplacement (2) Annexe E.47 (3) Aucune remise de jardin, garage extérieur ou piscine/spa ne sont autorisés dans ce projet intégré. Aucune clôture, muret ou treillis n'est autorisé à l'intérieur de l'emplacement commun. Une haie et des arbustes sont permis. L'élargissement de l'aire de stationnement et l'ajout de cases de stationnement supplémentaires à celles illustrées à la proposition de développement résidentiel ne sont pas permis. L'agrandissement et la transformation extérieure (incluant notamment les interventions temporaires de type véranda, abri, verrière, porche d'entrée) du bâtiment principal ne sont pas autorisés.					No Règlement		Article(s)		Année	
					R. 2021-1431-05A		1		2021	



CHAMBLY

ZONE : R-004

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale
 R-2 : Bifamiliale
 R-3 : Trifamiliale
 R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
 R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
 R-6 : Logement aux étages
 R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

C-1 : Local
 C-2 : Service
 C-3 : Régional
 C-4 : Restauration
 C-5 : Hébergement
 C-6 : Automobiles-service
 C-7 : Automobiles-réparation
 C-8 : Amusement
 C-9 : Récricotouristique
 C-10 : Divertissement
 C-11 : Faible nuisance
 C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie
 I-2 : Légère
 I-3 : Lourde
 I-4 : Extractive
 I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture
 P-2 : Service public
 P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

A-1 : Culture
 A-2 : Élevage
 A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée
 Jumelée
 Contiguë
 Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale 2,5/2,5
 Largeur minimale (m) -
 Superficie de bâtiment minimale (m²) -

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m 6
 Avant secondaire minimale (m) -
 Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture -
 Arrière minimale (m) 11
 Distance minimale entre les bâtiments (m) 9

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité -
 Profondeur minimale (m) -
 Superficie minimale (m²) centre/extrémité -

DIVERS

PIIA
 PPCMOI
 PAE
 Usages conditionnels
 Projet intégré (1)
 Notes particulières (2)

NOTES

- (1) Annexe E.47
 (2) Aucune remise de jardin, garage extérieur ou piscine/spa ne sont autorisés dans ce projet intégré. Aucune clôture, muret ou treillis n'est autorisé à l'intérieur de l'emplacement commun. Une haie et des arbustes sont permis.
 L'élargissement de l'aire de stationnement et l'ajout de cases de stationnement supplémentaires à celles illustrées à la proposition de développement résidentiel ne sont pas permis.
 L'agrandissement et la transformation extérieure (notamment les interventions temporaires de type véranda, abri, verrière, porche d'entrée) du bâtiment principal ne sont pas autorisés.

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-005

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements	•	•							
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée	•								
	Contiguë		•							
	Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/3	2,5/3								
Largeur minimale (m)	-	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-								
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6								
Avant secondaire minimale (m)	6	6								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-								
Arrière minimale (m)	-	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	9								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-								
Profondeur minimale (m)	-	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-								
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré		(1)								
Notes particulières		(2)								
NOTES					Amendements					
(1) Annexe E.49 (bâtiments principaux et remise de jardin) (2) Aucun garage extérieur ou piscine/spa ne sont autorisés dans ce projet intégré Aucune clôture, muret ou treillis n'est autorisé à l'intérieur de l'emplacement commun. Une haie et des arbustes sont permis. L'agrandissement et la transformation extérieure (incluant notamment les interventions temporaires de type véranda, abri, verrière, porche d'entrée) du bâtiment principal ne sont pas autorisés.					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A			1		2021



CHAMBLY

ZONE : R-006

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale	●								
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë	●								
	Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/2,5									
Largeur minimale (m)	-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-									
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6									
Avant secondaire minimale (m)	-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-									
Arrière minimale (m)	-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	18									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité										
Profondeur minimale (m)										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité										
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré	(1)									
Notes particulières	(2)									
NOTES					Amendements					
<p>(1) Annexe E.47</p> <p>(2) Aucune remise de jardin, garage extérieur ou piscine/spa ne sont autorisés dans ce projet intégré. Aucune clôture, muret ou treillis n'est autorisé à l'intérieur de l'emplacement commun. Une haie et des arbustes sont permis.</p> <p>L'élargissement de l'aire de stationnement et l'ajout de cases de stationnement supplémentaires à celles illustrées à la proposition de développement résidentiel ne sont pas permis.</p> <p>L'agrandissement et la transformation extérieure (incluant notamment les interventions temporaires de type véranda, abri, verrière, porche d'entrée) du bâtiment principal ne sont pas autorisés.</p>					No Règlement		Article(s)		Année	
					R. 2021-1431-05A		1		2021	



CHAMBLY

ZONE : R-007

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées	●								
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public		●							
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	●	●						
		Jumelée								
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	1/2							
Largeur minimale (m)		-	-							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-							
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		9	9							
Avant secondaire minimale (m)		9	9							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5							
Arrière minimale (m)		4,6	4,6							
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-								
Profondeur minimale (m)	-	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-								
DIVERS										
PIIA	●	●								
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
(1) 6531 - Centre d'accueil ou établissement curatif					No Règlement		Article(s)		Année	



CHAMBLY

ZONE : R-008

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2									
Largeur minimale (m)		9/7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		9									
Avant secondaire minimale (m)		7,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES						Amendements					
						No Règlement	Article(s)	Année			
						R. 2021-1431-05A	1	2021			



CHAMBLY

ZONE : R-009

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2									
Largeur minimale (m)		7,9/6									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		70									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		(1)									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15										
Profondeur minimale (m)	30										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
(1) 9 m sur les rues Martel et Daigneault 6 m sur les rues Des Cèdres et Demers					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		2021		



CHAMBLY

ZONE : R-010

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●	●	●							
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	●								
		Jumelée		●							
		Contiguë			●						
		Quadruplé				●					
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2	2/2						
		Largeur minimale (m)	9/7,3	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87	-	-							
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6	6	6							
Avant secondaire minimale (m)		4,5	4,5	4,5							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5							
Arrière minimale (m)		7,5	7,5	7,5							
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-								
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	9	6/9							
	Profondeur minimale (m)	30	30	30							
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	201/300							
DIVERS											
DIVERS	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré		(1)								
Notes particulières		(2)(3)	(3)(4)								
NOTES					Amendements						
(1) Annexe E.50 et E.51 (2) Article 164 par.1 - Habitations unifamiliales jumelées (3) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contiguës (4) Article 164 par.2 - Habitations unifamiliales contiguës					No Règlement			Article(s)		Année	
					R. 2021-1431-05A			1		2021	
					R. 2021-1431-09A			8		2022	



CHAMBLY

ZONE : R-011

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	●									
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	●								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		3/5									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		12									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		10,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré	●										
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement	Article(s)	Année				
					R. 2021-1431-05A	1	2021				



CHAMBLY

ZONE : R-012

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2									
Largeur minimale (m)		7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES						Amendements					
						No Règlement	Article(s)	Année			
						R. 2021-1431-05A	1	2021			



CHAMBLAY

ZONE : R-013

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/1,5									
Largeur minimale (m)		9									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES						Amendements					
						No Règlement	Article(s)	Année			
						R. 2021-1431-05A	1	2021			



CHAMBLAY

ZONE : R-014

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P5 PÉRIVILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•	•	•							
	R-2 : Bifamiliale				•	•					
	R-3 : Trifamiliale						•	•			
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements								•		
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•			•		•		•	
		Jumelée		•			•		•		
		Contiguë			•						
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	1/2	1/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2		
Largeur minimale (m)		9/7,3	6	5,5	8	8	9	9	9		
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87	87	87	-	-	-	-	-		
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		
Avant secondaire minimale (m)		4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-	-	-	-	-	-	-	-		
Arrière minimale (m)		-	-	-	-	-	-	-	-		
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-	-	-	-		
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-			
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-		
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-		
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-	-	-	-		
DIVERS											
PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•			
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières		(1)	(1)								
NOTES					Amendements						
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigues					No Règlement		Article(s)		Année		



CHAMBLY

ZONE : R-015

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P6 VILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•	•	•							
	R-2 : Bifamiliale				•	•					
	R-3 : Trifamiliale						•	•			
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements								•		
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	•			•		•		•		
	Jumelée		•			•		•			
	Contiguë			•							
	Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	1/2	1/2	2/2	2/2	2/2	2/2	2/2			
Largeur minimale (m)	9/7,3	6	5,5	8	8	9	9	9			
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	87	87	-	-	-	-	-			
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-	-	-	-	-	-			
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-			
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-			
Arrière minimale (m)	-	-	-	-	-	-	-	-			
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-	-	-			
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-			
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10	20	18	20	18	30			
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30	30	30	30			
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	201/300	600	540	600	540	900			
DIVERS											
PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•			
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières		(1)	(1)								
NOTES					Amendements						
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigues					No Règlement		Article(s)		Année		



CHAMBLY

ZONE : R-016

PIIA : AIRES DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ ET P 6 VILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•								
	R-2 : Bifamiliale		•							
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•	•						
		Jumelée								
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	2/2							
Largeur minimale (m)		9/7,3	8							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87	-							
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-							
Avant secondaire minimale (m)		-	-							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-	-							
Arrière minimale (m)		-	-							
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-								
Profondeur minimale (m)	-	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-								
DIVERS										
PIIA	•	•								
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement	Article(s)	Année			



CHAMBLAY

ZONE : R-017

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P5 PÉRIVILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•								
	R-2 : Bifamiliale		•	•						
	R-3 : Trifamiliale				•	•				
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements						•			
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus							•		
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•	•	•	•	•	•		
		Jumelée			•		•			
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	2/2,5	2/2,5	2/2,5	2/2,5	2/3,5	2/3,5		
Largeur minimale (m)		9/7,3	4	4	-	-	-	-		
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87	-	-	-	-	-	-		
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6	4,5/6	4,5/6	4,5/6	4,5/6	6	6		
Avant secondaire minimale (m)		4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-	4	4	4	4	5	5		
Arrière minimale (m)		-	-	-	-	-	10,5	10,5		
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-	-	-		
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-			
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	20	18	20	18	30	30		
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30	30	30		
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	600	540	600	540	900	900		
DIVERS										
PIIA	•	•	•	•	•	•	•			
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré					(1)					
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
(1) Annexe E.6					No Règlement		Article(s)		Année	



CHAMBLY

ZONE : R-018

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P5 PÉRIVILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2									
Largeur minimale (m)		7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	30									
	Profondeur minimale (m)	40									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	4 500									
DIVERS											
DIVERS	PIIA	•									
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES					Amendements						
					No Règlement		Article(s)		Année		



CHAMBLY

ZONE : R-019

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P5 PÉRIVILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•								
	R-2 : Bifamiliale		•							
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•	•						
		Jumelée								
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	2/2							
Largeur minimale (m)		9/7,3	-							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87	-							
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-							
Avant secondaire minimale (m)		-	-							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	-							
Arrière minimale (m)		7,5	-							
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	20							
	Profondeur minimale (m)	30	30							
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	600							
DIVERS										
PIIA	•	•								
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement	Article(s)	Année			



CHAMBLY

ZONE : R-020

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P6 VILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2									
Largeur minimale (m)		9/7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal		-									
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
DIVERS	PIIA	•									
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré										
	Notes particulières										
NOTES					Amendements						
					No Règlement			Article(s)		Année	



CHAMBLY

ZONE : R-021

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P5 PÉRIVILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•	•								
	R-2 : Bifamiliale			•	•						
	R-3 : Trifamiliale					•					
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•	•	•	•					
		Jumelée		•		•					
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	2/2	2/2	2/2	2/2					
Largeur minimale (m)		7,3	6	-	8	9					
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		87	87	-	-	-					
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-	-	-	-					
Avant secondaire minimale (m)		-	-	-	-	-					
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-	-	-	-	-					
Arrière minimale (m)		-	-	-	-	-					
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-					
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-						
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-					
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-					
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-					
DIVERS											
PIIA	•	•	•	•	•						
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières		(1)									
NOTES					Amendements						
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigues					No Règlement		Article(s)		Année		



CHAMBLY

ZONE : R-022

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P6 VILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	●									
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées		●								
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●	●								
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3	3									
Largeur minimale (m)	-	-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7,5	7,5									
Avant secondaire minimale (m)	6	6									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5									
Arrière minimale (m)	10,5	10,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-	-									
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-									
Profondeur minimale (m)	-	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-									
DIVERS											
PIIA	●	●									
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement		Article(s)		Année		



CHAMBLAY

ZONE : R-023

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P5 PÉRIVILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•	•								
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus			•							
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée			•						
		Jumelée	•								
		Contiguë		•							
		Quadruplé									
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-	-	-						
		Largeur minimale (m)	-	-	-						
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-						
		MARGES									
		Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-						
		Avant secondaire minimale (m)	-	-	-						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-	-	-							
Arrière minimale (m)		-	-	-							
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Densité brute logements à l'hectare min./max.		-	-	-							
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité		-	-	-							
Profondeur minimale (m)	-	-	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-								
DIVERS											
PIIA	•	•	•								
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières	(1)	(1)									
NOTES					Amendements						
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigues					No Règlement		Article(s)		Année		



CHAMBLY

ZONE : R-024

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P6 VILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•	•								
	R-2 : Bifamiliale			•	•						
	R-3 : Trifamiliale					•					
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•	•	•	•					
		Jumelée		•		•					
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	2/2	2/2	2/2	2/2					
Largeur minimale (m)		7,3	6	-	8	9					
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		87	87	-	-	-					
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-	-	-	-					
Avant secondaire minimale (m)		-	-	-	-	-					
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-	-	-	-	-					
Arrière minimale (m)		-	-	-	-	-					
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-					
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-						
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-	-	-					
	Profondeur minimale (m)	-	-	-	-	-					
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-	-	-					
DIVERS											
PIIA	•	•	•	•	•						
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières			(1)								
NOTES					Amendements						
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigues					No Règlement		Article(s)		Année		



CHAMBLY

ZONE : R-025

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA DU CANAL

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	•								
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées		•							
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public			•						
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•						
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/6	1/6	1/6							
Largeur minimale (m)	-	-	-							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-							
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-	-							
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-							
Arrière minimale (m)	-	-	-							
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-							
Profondeur minimale (m)	-	-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-							
DIVERS										
PIIA	•	•	•							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)	Année		



CHAMBLY

ZONE : R-026

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2									
Largeur minimale (m)		9/7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES						Amendements					
						No Règlement	Article(s)	Année			
						R. 2021-1431-05A	1	2021			



CHAMBLY

ZONE : R-027

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale		●								
	R-3 : Trifamiliale			●							
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée	●	●	●						
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2,5/2,5	2/2,5	2/2,5							
Largeur minimale (m)		-	10	10							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-							
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6	6	6							
Avant secondaire minimale (m)		4,5	4,5	4,5							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-	4	4							
Arrière minimale (m)		-	10	10							
Distance minimale entre les bâtiments (m)		4	-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-								
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	18	18							
	Profondeur minimale (m)	-	30	30							
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	540	540							
DIVERS											
PIIA	● (4)	● (4)	● (4)								
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré	(1)										
Notes particulières	(2)(3)										
NOTES					Amendements						
(1) Annexe E.9 (2) Article 164 par.3 - Projet intégré, rues Lesage et Laforce (3) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües (4) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement			Article(s)		Année	
					R. 2021-1431-05A			5ab		2021	



CHAMBLY

ZONE : R-028

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•								
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale		•							
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée		•						
		Jumelée								
		Contiguë								
		Quadruplé	•							
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2	2/2,5							
Largeur minimale (m)		-	8							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		335	-							
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		7,5	6							
Avant secondaire minimale (m)		6	6							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		3,65	4							
Arrière minimale (m)		7,5	10							
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	20							
	Profondeur minimale (m)	-	30							
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	600							
DIVERS										
PIIA	• (2)	• (2)								
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	(1)									
NOTES					Amendements					
(1) Article 164 par.4 - Habitations quadruplées, rue St-Joseph & rue Lesage (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A			3ab		2021



CHAMBLY

ZONE : R-029

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

(1) Article 164 par.5 - Projet intégré d'habitations unifamiliales, rue Laforce

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLAY

ZONE : R-030

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée									
		Contiguë	•								
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-										
Profondeur minimale (m)	-										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré	(1)										
Notes particulières	(2)(3)										
NOTES					Amendements						
(1) Annexe E.8 (2) Article 164 par.6 - Projet intégré d'habitation unifamiliales contiguës, rue Lesage (3) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigues					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		2021		



CHAMBLAY

ZONE : R-031

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale		•							
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements			•						
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée		•	•						
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		3/3	3/3							
Largeur minimale (m)		-	-							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-							
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-	-							
Avant secondaire minimale (m)		-	-							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-	-							
Arrière minimale (m)		-	-							
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal		-	-							
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité		-	-							
Profondeur minimale (m)		-	-							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité		-	-							
DIVERS										
PIIA		• (2)	• (2)							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré		(1)	(1)							
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
(1) Annexe E.15 (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A			3ab		2021



CHAMBLY

ZONE : R-032

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•	•							
	R-2 : Bifamiliale			•	•					
	R-3 : Trifamiliale					•	•			
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements							•		
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public							•		
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								(2)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•		•		•		•	•
		Jumelée		•		•		•		
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	2/2	2/2	2/2	2,5/3	2,5/3	2,5/3	1/2	
Largeur minimale (m)		9/7,3	6	8	8	9	9	14	9/7,3	
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87	87	-	-	-	-	-	97/87	
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
Avant secondaire minimale (m)		4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5	3	3	4	4	4	1,2/1,5	
Arrière minimale (m)		7,5	7,5	10	10	10	10	10	7,5	
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-	-	-	-	
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-	-		
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	20	18	20	18	30	15	
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30	30	30	30	
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	600	540	600	540	900	450	
DIVERS										
DIVERS	PIIA	•	•	•	•	•	•	•	•	
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières		(1)							
NOTES					Amendements					
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües (2) 6534-Centre d'entraide et de ressources communautaires					No Règlement			Article(s)		Année



CHAMBLAY

ZONE : R-033

PIIA : AIRES DE PAYSAGE P4 - A ET B PÉRIURBAINE FAIBLE ET MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale

R-2 : Bifamiliale

R-3 : Trifamiliale

R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements

R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus

R-6 : Logement aux étages

R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

C-1 : Local

C-2 : Service

C-3 : Régional

C-4 : Restauration

C-5 : Hébergement

C-6 : Automobiles-service

C-7 : Automobiles-réparation

C-8 : Amusement

C-9 : Récréotouristique

C-10 : Divertissement

C-11 : Faible nuisance

C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie

I-2 : Légère

I-3 : Lourde

I-4 : Extractive

I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture

P-2 : Service public

P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

A-1 : Culture

A-2 : Élevage

A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée

Jumelée

Contiguë

Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale

Largeur minimale (m)

Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m

Avant secondaire minimale (m)

Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture

Arrière minimale (m)

Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité

Profondeur minimale (m)

Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

PIIA

PPCMOI

PAE

Usages conditionnels

Projet intégré

Notes particulières

NOTES

- (1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües
- (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	3ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-034

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2									
Largeur minimale (m)		9/7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES						Amendements					
						No Règlement	Article(s)	Année			
						R. 2021-1431-05A	1	2021			



CHAMBLAY

ZONE : R-035

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale	●									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée	●								
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2,5									
Largeur minimale (m)		9									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		4									
Arrière minimale (m)		10									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	3										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	18									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	540									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré	(1)										
Notes particulières											
NOTES						Amendements					
(1) Annexe E.54						No Règlement	Article(s)	Année			
						R. 2021-1431-05A	1	2021			



CHAMBLAY

ZONE : R-036

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale	•	•								
	R-3 : Trifamiliale			•	•						
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•		•						
		Jumelée		•		•					
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2,5	2/2,5	2/2,5	2/2,5						
Largeur minimale (m)		8	8	9	9						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-	-						
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		7,5	7,5	7,5	7,5						
Avant secondaire minimale (m)		7,5	7,5	7,5	7,5						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		4	4	4	4						
Arrière minimale (m)		10	10	10	10						
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-	-						
LOTISSEMENT											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	20	18	20	18							
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	600	540	600	540							
DIVERS											
PIIA	• (1)	• (1)	• (1)	• (1)							
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
(1) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement			Article(s)		Année	
					R. 2021-1431-05A			2ab		2021	



CHAMBLAY

ZONE : R-037

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2									
Largeur minimale (m)		9/7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		87/97									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES						Amendements					
						No Règlement	Article(s)	Année			
						R. 2021-1431-05A	1	2021			



CHAMBLY

ZONE : R-038

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée									
		Contiguë	•								
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2,5									
Largeur minimale (m)		6									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		-									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	13										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-										
Profondeur minimale (m)	-										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré	(1)										
Notes particulières	(2)(3)										
NOTES					Amendements						
(1) Annexe E.46 (2) Article 164 par.7 - Dispositions particulières applicables à la zone R-038 (3) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		2021		



CHAMBLY

ZONE : R-039

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale	•	•								
	R-3 : Trifamiliale			•	•						
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•		•						
		Jumelée		•		•					
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2,5	2/2,5	2/2,5	2/2,5						
Largeur minimale (m)		8	8	9	9						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-	-						
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		7,5	7,5	7,5	7,5						
Avant secondaire minimale (m)		7,5	7,5	7,5	7,5						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		4	4	4	4						
Arrière minimale (m)		10	10	10	10						
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-							
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	20	18	20	18						
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	30						
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	600	540	600	540						
DIVERS											
PIIA	• (1)	• (1)	• (1)	• (1)							
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
(1) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement			Article(s)		Année	
					R. 2021-1431-05A			2ab		2021	



CHAMBLAY

ZONE : R-040

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2									
Largeur minimale (m)		9/7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES						Amendements					
						No Règlement	Article(s)	Année			
						R. 2021-1431-05A	1	2021			



CHAMBLY

ZONE : R-041

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	●								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/1,5									
Largeur minimale (m)		9									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement	Article(s)	Année				
					R. 2021-1431-05A	1	2021				



CHAMBLY

ZONE : R-042

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES													
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL												
	R-1 : Unifamiliale	•	•	•									
	R-2 : Bifamiliale												
	R-3 : Trifamiliale												
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements												
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus												
	R-6 : Logement aux étages												
	R-7 : Habitation pour personnes âgées												
	C : COMMERCE												
	C-1 : Local												
	C-2 : Service												
	C-3 : Régional												
	C-4 : Restauration												
	C-5 : Hébergement												
	C-6 : Automobiles-service												
	C-7 : Automobiles-réparation												
	C-8 : Amusement												
	C-9 : Récréotouristique												
	C-10 : Divertissement												
	C-11 : Faible nuisance												
	C-12 : Forte nuisance												
	I : INDUSTRIE												
	I-1 : Haute technologie												
	I-2 : Légère												
	I-3 : Lourde												
	I-4 : Extractive												
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables												
	P : PUBLIC												
	P-1 : Loisirs et culture												
	P-2 : Service public												
	P-3 : Infrastructure et équipement												
	A : AGRICOLE												
	A-1 : Culture												
	A-2 : Élevage												
	A-3 : Service et transformation												
	CONS : CONSERVATION												
	CONS-1 : Conservation												
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS												
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS												
	NORMES												
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT											
		Isolée	•										
		Jumelée		•									
		Contiguë			•								
		Quadruplé											
DIMENSIONS DU BÂTIMENT													
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	1/2	1/2									
Largeur minimale (m)		9/7,3	-	-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-									
MARGES													
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6	6	6									
Avant secondaire minimale (m)		4,5	4,5	4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5	7,5	7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE													
Nombre de logements minimal/maximal		40/60											
LOTISSEMENT													
TERRAIN	TERRAIN												
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-									
	Profondeur minimale (m)	-	-	-									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-									
DIVERS													
PIIA													
PPCMOI													
PAE													
Usages conditionnels													
Projet intégré	•	•	•										
Notes particulières													
NOTES					Amendements								
					No Règlement	Article(s)	Année						
					R. 2021-1431-05A	1	2021						



CHAMBLY

ZONE : R-043

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/1,5									
Largeur minimale (m)		9									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES						Amendements					
						No Règlement	Article(s)	Année			
						R. 2021-1431-05A	1	2021			



CHAMBLY

ZONE : R-044

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	●	●							
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée									
	Jumelée	●								
	Contiguë		●							
	Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3/3,5	3/3,5								
Largeur minimale (m)	-	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-								
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6								
Avant secondaire minimale (m)	6	6								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5								
Arrière minimale (m)	10	10								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal		24/40								
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	30	30								
Profondeur minimale (m)	30	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	900	900								
DIVERS										
PIIA	● (1)	● (1)								
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
(1) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement		Article(s)		Année	
					R. 2021-1431-05A		2ab		2021	



CHAMBLY

ZONE : R-045

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2									
Largeur minimale (m)		9/7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal		-									
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES						Amendements					
						No Règlement	Article(s)	Année			
						R. 2021-1431-05A	1	2021			



CHAMBLY

ZONE : R-046

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2									
Largeur minimale (m)		9/7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES						Amendements					
						No Règlement	Article(s)	Année			
						R. 2021-1431-05A	1	2021			



CHAMBLAY

ZONE : R-047

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•	•							
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements			•						
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public				•					
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(1)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•		•	•				
		Jumelée		•						
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	2/2	2/3,5	2/3,5					
Largeur minimale (m)		9/7,3	6	-	-					
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87	87	-	-					
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6	4,5/6	7,5	7,5					
Avant secondaire minimale (m)		4,5	4,5	7,5	7,5					
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5	5	5					
Arrière minimale (m)		7,5	7,5	10	10					
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-					
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-						
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	11	30	30					
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	30					
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	330	900	900					
DIVERS										
DIVERS	PIIA	• (3)	• (3)	• (3)	• (3)					
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières		(2)							
NOTES					Amendements					
(1) 653 - Service social (2) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües (3) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A			4ab		2021



CHAMBLY

ZONE : R-048

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•								
	R-2 : Bifamiliale		•	•						
	R-3 : Trifamiliale				•	•				
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements						•			
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus							•		
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•	•	•	•	•	•		
		Jumelée			•	•				
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	2/2,5	2/2,5	2/3,5	2/3,5	2/3,5	2/3,5		
Largeur minimale (m)		9/7,3	8	8	9	9	-	-		
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87	-	-	-	-	-	-		
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6	6	6	6	6	7,5	7,5		
Avant secondaire minimale (m)		4,5	6	6	6	6	7,5	7,5		
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	2	4	4	4	5	5		
Arrière minimale (m)		7,5	10	10	10	10	10	10		
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-	-	-		
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-	-			
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	20	18	20	18	30	30		
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30	30	30		
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	600	540	600	540	900	900		
DIVERS										
PIIA	• (1)	• (1)	• (1)	• (1)	• (1)	• (1)	• (1)			
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
(1) Uniquement pour la modification: classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A			6ab		2021



CHAMBLY

ZONE : R-049

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICULTURE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2									
Largeur minimale (m)		9/7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES						Amendements					
						No Règlement	Article(s)	Année			
						R. 2021-1431-05A	1	2021			



CHAMBLAY

ZONE : R-050

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements	●									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	●								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		3/3,5									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		7,5									
Avant secondaire minimale (m)		7,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	12/18										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	●									
	Profondeur minimale (m)										
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré	(1)										
Notes particulières											
NOTES						Amendements					
(1) Annexe E.1						No Règlement	Article(s)	Année			
						R. 2021-1431-05A	1	2021			



CHAMBLY

ZONE : R-051

PIIA : AIRES DE PAYSAGE P4 - A ET B PÉRIURBAINE FAIBLE ET MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•	•							
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•							
		Jumelée		•						
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/1,5	1/2							
Largeur minimale (m)		9	6							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97	87							
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6	4,5/6							
Avant secondaire minimale (m)		4,5	4,5							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5							
Arrière minimale (m)		7,5	7,5							
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12								
Profondeur minimale (m)	30	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360								
DIVERS										
PIIA	• (2)	• (2)								
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières		(1)								
NOTES					Amendements					
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A			3ab		2021



CHAMBLY

ZONE : R-052

PIIA : AIRES DE PAYSAGE P4 - A ET B PÉRIURBAINE FAIBLE ET MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale	•								
R-2 : Bifamiliale									
R-3 : Trifamiliale									
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
R-6 : Logement aux étages									
R-7 : Habitation pour personnes âgées									

C : COMMERCE

C-1 : Local									
C-2 : Service									
C-3 : Régional									
C-4 : Restauration									
C-5 : Hébergement									
C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation									
C-8 : Amusement									
C-9 : Récréotouristique									
C-10 : Divertissement									
C-11 : Faible nuisance									
C-12 : Forte nuisance									

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie									
I-2 : Légère									
I-3 : Lourde									
I-4 : Extractive									
I-5 : Des déchets et des matières recyclables									

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture									
P-2 : Service public									
P-3 : Infrastructure et équipement									

A : AGRICOLE

A-1 : Culture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Service et transformation									

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation									
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
Quadruplé									

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2								
Largeur minimale (m)	9/7,3								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87								

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6								
Avant secondaire minimale (m)	4,5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)	7,5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-								
-------------------------------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	15								
Profondeur minimale (m)	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450								

DIVERS

PIIA									
PPCMOI	•								
PAE									
Usages conditionnels									
Projet intégré									
Notes particulières	(1)								

NOTES

(1) Résolution 2021-09-432 (R-1360-1-21)

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021
R. 2021-1431-24A	10abc	2023



CHAMBLY

ZONE : R-053

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B ET C PÉRIURBAINE MOYENNE ET FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale	●									
	R-3 : Trifamiliale		●	●							
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements				●						
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public					●					
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(1)					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	●	●	●	●					
		Jumelée			●						
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2,5	2/2,5	2/3,5	2/3,5	2					
Largeur minimale (m)		8	9	9	-	-					
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-	-	-					
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6	6	6	6	6					
Avant secondaire minimale (m)		6	6	6	6	6					
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		4	4	4	5	5					
Arrière minimale (m)		10	10	10	10	10					
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-	-					
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-	-	-					
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	20	20	18	30	-					
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	-					
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	600	600	540	900	-					
DIVERS											
PIIA	● (2)	● (2)	● (2)	● (2)	● (2)						
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
(1) 6541 Service de garderie (prématernelle, moins de 50 % de poupons)					No Règlement			Article(s)		Année	
					R. 2021-1431-05A			3ab		2021	
(2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment											



CHAMBLY

ZONE : R-054

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées	●									
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée										
	Jumelée										
	Contiguë										
	Quadruplé										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	4										
Largeur minimale (m)	-										
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-										
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	10										
Avant secondaire minimale (m)	10										
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	10										
Arrière minimale (m)	10										
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-										
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité											
Profondeur minimale (m)											
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité											
DIVERS											
PIIA	●										
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement	Article(s)	Année				



CHAMBLY

ZONE : R-055

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	●									
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	●								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		4									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6									
Avant secondaire minimale (m)		6									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité											
Profondeur minimale (m)											
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité											
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré	(1)										
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
(1) Annexe E.37					No Règlement			Article(s)		Année	
					R. 2021-1431-05A			1		2021	



CHAMBLAY

ZONE : R-056

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale	●								
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements		●							
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●							
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/3	2,5/3,5								
Largeur minimale (m)	9	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-								
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6								
Avant secondaire minimale (m)	6	6								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	2	5								
Arrière minimale (m)	10	10								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	6	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	18,2	30								
Profondeur minimale (m)	30	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	545	900								
DIVERS										
PIIA	● (1)	● (1)								
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
(1) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A			2ab		2021



CHAMBLY

ZONE : R-057

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2									
Largeur minimale (m)		10									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		130									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		7									
Avant secondaire minimale (m)		5,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15										
Profondeur minimale (m)	30										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières	(1)(2)										
NOTES					Amendements						
(1) Article 164 par.8 - Dispositions applicables à la zone R-057 (rue de Sabrevois) Article 164 par.9 - Dispositions applicables à la zone R-057 (rue Breux) (2) Art. 307 par.3 - Coupes d'arbres - Normes particulières					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		20221		



CHAMBLY

ZONE : R-058

PIIA : AIRES DE PAYSAGE P4 - A ET B PÉRIURBAINE FAIBLE ET MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

- (1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües
- (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	3ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-059

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée									
		Contiguë	•								
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2									
Largeur minimale (m)		5,5									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		3									
Arrière minimale (m)		10									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-										
Profondeur minimale (m)	-										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré	(1)										
Notes particulières	(2)										
NOTES					Amendements						
(1) Annexe E.11 (2) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		2021		



CHAMBLY

ZONE : R-060

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•	•	•						
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•							
		Jumelée		•						
		Contiguë			•					
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	1/2	1/2						
Largeur minimale (m)		9/7,3	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87	-	-						
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6	6	6						
Avant secondaire minimale (m)		6	6	6						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5						
Arrière minimale (m)		7,5	7,5	7,5						
Distance minimale entre les bâtiments (m)		4	4	4						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal		8/16								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-	-						
	Profondeur minimale (m)	-	-	-						
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-	-						
DIVERS										
PIIA	•	•	•							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré	•	•	•							
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement	Article(s)	Année			



CHAMBLY

ZONE : R-061

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•	•							
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•							
		Jumelée		•						
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	2/2							
Largeur minimale (m)		9/7,3	6							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87	87							
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6	4,5/6							
Avant secondaire minimale (m)		4,5	4,5							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5							
Arrière minimale (m)		7,5	7,5							
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12							
	Profondeur minimale (m)	30	30							
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360							
DIVERS										
PIIA	• (2)	• (2)								
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières		(1)								
NOTES					Amendements					
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A			3ab		2021



CHAMBLY

ZONE : R-062

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale	•	•							
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•							
	Jumelée		•							
	Contiguë									
	Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/2,5	2,5/2,5								
Largeur minimale (m)	-	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-								
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6								
Avant secondaire minimale (m)	6	6								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-								
Arrière minimale (m)	-	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	3	3								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-								
Profondeur minimale (m)	-	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-								
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	(1)	(1)								
NOTES					Amendements					
(1) Annexe E.32					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A			1		2021



CHAMBLY

ZONE : R-063

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

Table with 10 columns and 7 rows for residential categories: R-1 (Unifamiliale), R-2 (Bifamiliale), R-3 (Trifamiliale), R-4 (Multifamiliale 4 à 6 logements), R-5 (Multifamiliale 7 logements et plus), R-6 (Logement aux étages), R-7 (Habitation pour personnes âgées). R-3 and R-4 have dots in the second and third columns.

C : COMMERCE

Table with 10 columns and 12 rows for commercial categories: C-1 (Local), C-2 (Service), C-3 (Régional), C-4 (Restauration), C-5 (Hébergement), C-6 (Automobiles-service), C-7 (Automobiles-réparation), C-8 (Amusement), C-9 (Récrotouristique), C-10 (Divertissement), C-11 (Faible nuisance), C-12 (Forte nuisance).

I : INDUSTRIE

Table with 10 columns and 5 rows for industrial categories: I-1 (Haute technologie), I-2 (Légère), I-3 (Lourde), I-4 (Extractive), I-5 (Des déchets et des matières recyclables).

P : PUBLIC

Table with 10 columns and 3 rows for public categories: P-1 (Loisirs et culture), P-2 (Service public), P-3 (Infrastructure et équipement).

A : AGRICOLE

Table with 10 columns and 3 rows for agricultural categories: A-1 (Culture), A-2 (Élevage), A-3 (Service et transformation).

CONS : CONSERVATION

Table with 10 columns and 1 row for conservation: CONS-1 (Conservation).

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

Table with 10 columns and 1 row for specifically permitted uses.

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

Table with 10 columns and 1 row for specifically excluded uses.

NORMES

NORMES

Table with 10 columns and 4 rows for building structure: Isolée, Jumelée, Contiguë, Quadruplé. Isolée and Jumelée have dots in the second and third columns.

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Table with 10 columns and 3 rows for building dimensions: Hauteur en étage(s) minimale/maximale (2,5/2,5), Largeur minimale (m) (-), Superficie de bâtiment minimale (m²) (-).

MARGES

Table with 10 columns and 6 rows for margins: Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m (7), Avant secondaire minimale (m) (-), Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture (-), Arrière minimale (m) (-), Distance minimale entre les bâtiments (m) (5/6).

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Table with 10 columns and 1 row for number of dwellings: Nombre de logements minimal/maximal (-).

LOTISSEMENT

Table with 10 columns and 3 rows for terrain: Largeur minimale (m) centre/extrémité (-), Profondeur minimale (m) (-), Superficie minimale (m²) centre/extrémité (-).

DIVERS

Table with 10 columns and 6 rows for miscellaneous: PIIA, PPCMOI, PAE, Usages conditionnels, Projet intégré, Notes particulières (1).

NOTES

Table with 10 columns and 1 row for notes: (1) Annexe E.39

Amendements

Table with 3 columns: No Règlement, Article(s), Année. Row 1: R. 2021-1431-05A, 1, 2021.



CHAMBLAY

ZONE : R-064

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale	•								
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements		•							
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus			•						
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•						
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/3,5	2,5/3,5	3,5/3,5							
Largeur minimale (m)	-	-	-							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-							
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7	7	5,5							
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-	-							
Arrière minimale (m)	-	-	-							
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	20	30	30							
Profondeur minimale (m)	30	30	30							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	600	900	900							
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré	(1)	(1)								
Notes particulières			(2)							
NOTES					Amendements					
(1) Annexe E.44 (2) Normes applicables au 1616, boulevard Label Marge latérale gauche: 5m Marge latérale droite: 1m					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A			1		2021



CHAMBLAY

ZONE : R-065

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES													
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL												
	R-1 : Unifamiliale												
	R-2 : Bifamiliale												
	R-3 : Trifamiliale												
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements												
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	●											
	R-6 : Logement aux étages												
	R-7 : Habitation pour personnes âgées												
		C : COMMERCE											
		C-1 : Local											
		C-2 : Service											
		C-3 : Régional											
		C-4 : Restauration											
		C-5 : Hébergement											
		C-6 : Automobiles-service											
		C-7 : Automobiles-réparation											
		C-8 : Amusement											
		C-9 : Récréotouristique											
		C-10 : Divertissement											
		C-11 : Faible nuisance											
		C-12 : Forte nuisance											
		I : INDUSTRIE											
		I-1 : Haute technologie											
		I-2 : Légère											
		I-3 : Lourde											
		I-4 : Extractive											
		I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
		P : PUBLIC											
		P-1 : Loisirs et culture											
		P-2 : Service public											
		P-3 : Infrastructure et équipement											
		A : AGRICOLE											
		A-1 : Culture											
		A-2 : Élevage											
		A-3 : Service et transformation											
		CONS : CONSERVATION											
		CONS-1 : Conservation											
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS												
	NORMES												
		STRUCTURE DU BÂTIMENT											
		Isolée	●										
		Jumelée											
		Contiguë											
		Quadruplé											
			DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
			Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/3,5									
			Largeur minimale (m)	-									
			Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-									
			MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m			7,5/9										
Avant secondaire minimale (m)			-										
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture			5										
Arrière minimale (m)			10										
Distance minimale entre les bâtiments (m)			-										
	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE												
	Nombre de logements minimal/maximal	-											
LOTISSEMENT													
	TERRAIN												
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	30											
	Profondeur minimale (m)	30											
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	900											
DIVERS													
PIIA													
PPCMOI													
PAE													
Usages conditionnels													
Projet intégré													
Notes particulières	(1)												
NOTES						Amendements							
(1) Nombre maximal de logements par bâtiment : 8						No Règlement		Article(s)		Année			
						R. 2021-1431-05A		1		2021			



CHAMBLY

ZONE : R-066

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale 2,5/3,5
- Largeur minimale (m) -
- Superficie de bâtiment minimale (m²) -

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m 7,5/9
- Avant secondaire minimale (m) 7,5
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture 5
- Arrière minimale (m) -
- Distance minimale entre les bâtiments (m) 10

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal 24

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité 30
- Profondeur minimale (m) 30
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité 900

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré (1)
- Notes particulières (2)

NOTES

- (1) Annexe E.43
- (2) Nombre maximale de logements par bâtiment : 8

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-067

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale 1/2
- Largeur minimale (m) 9/7,3
- Superficie de bâtiment minimale (m²) 97/87

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m 4,5/6
- Avant secondaire minimale (m) 4,5
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture 1,2/1,5
- Arrière minimale (m) 7,5
- Distance minimale entre les bâtiments (m) -

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal -

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité 15
- Profondeur minimale (m) 30
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité 450

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	1	2021



CHAMBLY

ZONE : R-068

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•	•							
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•							
		Jumelée		•						
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	2/2							
Largeur minimale (m)		9/7,3	6,7							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87	87							
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6	4,5/6							
Avant secondaire minimale (m)		4,5	4,5							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5							
Arrière minimale (m)		7,5	7,5							
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12							
	Profondeur minimale (m)	30	30							
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360							
DIVERS										
PIIA	• (2)	• (2)								
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières		(1)								
NOTES					Amendements					
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A			3ab		2021



CHAMBLY

ZONE : R-069

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale	•	•	•							
R-2 : Bifamiliale										
R-3 : Trifamiliale										
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
R-6 : Logement aux étages										
R-7 : Habitation pour personnes âgées										

C : COMMERCE

C-1 : Local										
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										

A : AGRICOLE

A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•									
Jumelée		•								
Contiguë			•							
Quadruplé				•						

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2	2/2							
Largeur minimale (m)	9/7,3	6,7	5,5							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	87	87							

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5/6	4,5/6	4,5/6							
Avant secondaire minimale (m)	4,5	4,5	4,5							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5							
Arrière minimale (m)	7,5	7,5	7,5							
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
-------------------------------------	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10							
Profondeur minimale (m)	30	30	30							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	201/300							

DIVERS

PIIA	• (2)	• (2)	• (2)							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières		(1)	(1)							

NOTES

- (1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües
- (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment

Amendements

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	3ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-070

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA TOD CENTRE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements	•									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		3/3									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		7,5									
Avant secondaire minimale (m)											
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
NOTES	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(1)									
	Notes particulières										
(1) Annexe E.15					Amendements						
					No Règlement	Article(s)	Année				
					R. 2021-1431-05A	1	2021				



CHAMBLY

ZONE : R-071

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA TOD CENTRE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale **2/2,5** **2/2,5**
- Largeur minimale (m) **8** **9**
- Superficie de bâtiment minimale (m²) **-** **-**

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m **7,5** **7,5**
- Avant secondaire minimale (m) **-** **-**
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture **2** **2**
- Arrière minimale (m) **10** **10**
- Distance minimale entre les bâtiments (m) **8** **8**

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal **-** **-**

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité **20** **20**
- Profondeur minimale (m) **30** **30**
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité **600** **600**

DIVERS

- PIIA ● (1) ● (1)
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

(1) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2021-1431-05A	2ab	2021



CHAMBLY

ZONE : R-072

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA TOD CENTRE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	●									
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	●								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		3/4									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		10									
Avant secondaire minimale (m)		10									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	114										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
DIVERS	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(1)									
	Notes particulières										
NOTES					Amendements						
(1) Annexe E.67					No Règlement	Article(s)	Année				
					R. 2021-1431-05A	1	2021				



CHAMBLAY

ZONE : R-073

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•	•	•							
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service				•						
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(2)						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•			•					
		Jumelée		•							
		Contiguë			•						
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	2	2	1/2						
Largeur minimale (m)		9/7,3	6	6,1	9						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87	87	87	-						
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6	6	4,5/6	6						
Avant secondaire minimale (m)		-	-	-	6						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5	9						
Arrière minimale (m)		7,5	7,5	7,5	10						
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-							
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10	-						
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	-						
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	201/300	-						
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières		(1)	(1)								
NOTES					Amendements						
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitation jumelées et contigües					No Règlement			Article(s)		Année	
					R. 2021-1431-05A			1		2021	
(2) 6541 Service de garderie (prématernelle, moins de 50 % de poupons)											



CHAMBLY

ZONE : R-074

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2									
Largeur minimale (m)		9/7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		7,5									
Avant secondaire minimale (m)		5,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières	(1)										
NOTES					Amendements						
(1) Lot 1049 : Une marge arrière minimale de 6,5 m est autorisée pour le lot 1049, identifié au plan projet de lotissement (version 10) de l'annexe E.63 de ce règlement.					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		2021		



CHAMBLY

ZONE : R-075

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée	●								
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2									
Largeur minimale (m)		6									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	12									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	360									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières	(1)										
NOTES						Amendements					
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigues						No Règlement	Article(s)	Année			
						R. 2021-1431-05A	1	2021			



CHAMBLY

ZONE : R-076

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2									
Largeur minimale (m)		9/7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES						Amendements					
						No Règlement	Article(s)	Année			
						R. 2021-1431-05A	1	2021			



CHAMBLY

ZONE : R-077

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2									
Largeur minimale (m)		7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		7,5									
Avant secondaire minimale (m)		5,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	12									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	360									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement	Article(s)	Année				
					R. 2021-1431-05A	1	2021				



CHAMBLY

ZONE : R-078

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•	•							
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée								
		Jumelée	•							
		Contiguë		•						
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2	2/2							
Largeur minimale (m)		6,7	6,1							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		87	87							
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		9,5/7,5	9,5/7,5							
Avant secondaire minimale (m)		4,5	4,5							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5							
Arrière minimale (m)		7,5	7,5							
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	8,5	6,7/7,5							
	Profondeur minimale (m)	30	30							
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	240	201/245							
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré		(1)								
Notes particulières		(2)(3)								
NOTES					Amendements					
(1) Annexe E.60 (2) Article 164 par.10 - Dispositions applicables aux zones R-078, R-090, R-092, R-093 et R-095 (3) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A			1		2021



CHAMBLAY

ZONE : R-079

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2									
Largeur minimale (m)		7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15										
Profondeur minimale (m)	30										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières	(1)										
NOTES					Amendements						
(1) Article 164 par.11 - Dispositions applicables aux zones R-079, R-112 et R-115					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		2021		



CHAMBLY

ZONE : R-080

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2									
Largeur minimale (m)		9/7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		7,5									
Avant secondaire minimale (m)		6									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	12									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement	Article(s)	Année				
					R. 2021-1431-05A	1	2021				



CHAMBLY

ZONE : R-082

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P6 - VILLAGEOISE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale	•								
	R-3 : Trifamiliale		•							
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•							
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	3/3								
Largeur minimale (m)	-	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-								
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	-	-								
Avant secondaire minimale (m)	-	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-								
Arrière minimale (m)	-	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	2	3								
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-								
Profondeur minimale (m)	-	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-								
DIVERS										
PIIA	•	•								
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré		(1)								
Notes particulières		(2)								
NOTES					Amendements					
(1) Annexe E.53 (2) Article 164 par.12 - Projet intégré d'habitations bifamiliale et trifamiliales aux 2261 à 2275 avenue Bourgogne					No Règlement		Article(s)		Année	



CHAMBLY

ZONE : R-083

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements	•	•							
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus			•						
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•		•						
	Jumelée		•							
	Contiguë									
	Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/3,5	2/3,5	3/3,5							
Largeur minimale (m)	-	-	-							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-							
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7,5	7,5	7,5							
Avant secondaire minimale (m)	7,5	7,5	7,5							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	5	5	5							
Arrière minimale (m)	10	10	10							
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	30	20	30							
Profondeur minimale (m)	30	30	30							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	900	600	900							
DIVERS										
PIIA	• (1)	• (1)	• (1)							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
(1) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A			2ab		2021



CHAMBLY

ZONE : R-084

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL											
R-1 : Unifamiliale	●										
R-2 : Bifamiliale											
R-3 : Trifamiliale											
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements											
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus											
R-6 : Logement aux étages											
R-7 : Habitation pour personnes âgées											
C : COMMERCE											
C-1 : Local											
C-2 : Service											
C-3 : Régional											
C-4 : Restauration											
C-5 : Hébergement											
C-6 : Automobiles-service											
C-7 : Automobiles-réparation											
C-8 : Amusement											
C-9 : Récréotouristique											
C-10 : Divertissement											
C-11 : Faible nuisance											
C-12 : Forte nuisance											
I : INDUSTRIE											
I-1 : Haute technologie											
I-2 : Légère											
I-3 : Lourde											
I-4 : Extractive											
I-5 : Des déchets et des matières recyclables											
P : PUBLIC											
P-1 : Loisirs et culture											
P-2 : Service public											
P-3 : Infrastructure et équipement											
A : AGRICOLE											
A-1 : Culture											
A-2 : Élevage											
A-3 : Service et transformation											
CONS : CONSERVATION											
CONS-1 : Conservation											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT											
Isolée	●										
Jumelée											
Contiguë											
Quadruplé											
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2										
Largeur minimale (m)	9/7,3										
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87										
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7,5										
Avant secondaire minimale (m)	-										
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5										
Arrière minimale (m)	7,5										
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-										
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										

LOTISSEMENT

TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15										
Profondeur minimale (m)	30										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450										

DIVERS

PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré	●										
Notes particulières											

NOTES

Amendements

	Amendements		
	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : R-085

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2									
Largeur minimale (m)		7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		7,5									
Avant secondaire minimale (m)		5,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	12										
Profondeur minimale (m)	30										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	360										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières	(1)										
NOTES					Amendements						
(1) La largeur des lots situés sur la ligne inférieure d'une courbe peut être diminuée à la ligne arrière du lot jusqu'à une dimension minimale de 7,9 mètres					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		2021		



CHAMBLAY

ZONE : R-087

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2									
Largeur minimale (m)		9/7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/7,5									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières	(1)(2)										
NOTES						Amendements					
(1) Article 164 par.17 - Dispositions applicables à la zone R-087 et aux emplacements sis au 1726 à 1738 rue de Niverville, situés dans la zone R-104 (2) Art. 307 par.3 - Coupes d'arbres - Normes particulières						No Règlement			Article(s)		Année
						R. 2021-1431-05A			1		2021



CHAMBLY

ZONE : R-089

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale	●									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée	●								
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		3/3									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		5,5									
Arrière minimale (m)		4									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	18									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	540									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré	(1)										
Notes particulières	(2)										
NOTES						Amendements					
(1) Annexes E.61 et E.63 (2) Article 164 par.14 - Dispositions applicables à la zone R-089						No Règlement			Article(s)		Année
						R. 2021-1431-05A			1		2021



CHAMBLY

ZONE : R-090

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale	●									
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée	●								
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2									
Largeur minimale (m)		6,1									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		9,5									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		2									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	10,5									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	330									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré	(1)										
Notes particulières	(2)										
NOTES					Amendements						
(1) Annexe E.60 (2) Article 164 par.10 - Dispositions applicables aux zones R-078, R-090, R-092, R-093 et R-095					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		2021		



CHAMBLY

ZONE : R-091

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements	●									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	●								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/3									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		6									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		7,3									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-/72										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré	(1)										
Notes particulières	(2)										
NOTES					Amendements						
(1) Annexe E.64 (2) Article 164 par.15 - Habitations multifamiliales isolées					No Règlement			Article(s)		Année	
					R. 2021-1431-05A			1		2021	



CHAMBLY

ZONE : R-092

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée									
		Contiguë	•								
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2									
Largeur minimale (m)		6,1									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		9,5									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	7/9									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	201/245									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré	(1)										
Notes particulières	(2)(3)										
NOTES						Amendements					
(1) Annexe E.60 (2) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües (3) Article 164 par.10 - Dispositions applicables aux zones R-078, R-090, R-092, R-093 et R-095						No Règlement			Article(s)		Année
						R. 2021-1431-05A			1		2021



CHAMBLY

ZONE : R-093

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale	●									
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée	●								
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2									
Largeur minimale (m)		6,1									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		9,5									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		2									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	10,5									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	330									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré	(1)										
Notes particulières	(2)(3)										
NOTES					Amendements						
(1) Annexe E.60 (2) Le frontage minimal de l'emplacement formé des lots 6 257 552 à 6 257 557 est de 14,6 m et la marge arrière minimale est fixée à 7 m. (3) Article 164 par.10 - Dispositions applicables aux zones R-078, R-090, R-092, R-093 et R-095					No Règlement			Article(s)		Année	
					R. 2021-1431-05A			1		2021	



CHAMBLAY

ZONE : R-094

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale	●									
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée	●								
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		10									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		5,5									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
DIVERS	PIIA										
	PPCMOI										
	PAE										
	Usages conditionnels										
	Projet intégré	(1)									
	Notes particulières	(2)									
NOTES					Amendements						
(1) Annexe E.66 (2) Marge latérale minimale, adjacente à la limite de la zone R-089 : 9,0 m Marge latérale minimale, adjacente à la limite de la zone R-093 : 2,5 m					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		2021		



CHAMBLY

ZONE : R-095

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée	●								
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2									
Largeur minimale (m)		6									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		7,5									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	8									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	240									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré	(1)										
Notes particulières	(2 à 4)										
NOTES						Amendements					
(1) Annexe E.60 (2) Article 164 par.10 - Dispositions applicables aux zones R-078, R-090, R-092, R-093 et R-095 (3) Lot 5 891 202, marge avant: 5,5 mètres cases de stationnement autorisées côte à côte. (4) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigues						No Règlement			Article(s)		Année
						R. 2021-1431-05A			1		2021



CHAMBLY

ZONE : R-096

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2									
Largeur minimale (m)		9/7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6,0									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières	(1)										
NOTES					Amendements						
(1) Pente de toiture principale minimale des bâtiments 1 étage : 12/12					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		2021		



CHAMBLY

ZONE : R-097

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale	•									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée	•								
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2,5/2,5									
Largeur minimale (m)		19,5									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		8									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré	(1)										
Notes particulières											
NOTES						Amendements					
(1) Annexe E.22						No Règlement	Article(s)	Année			
						R. 2021-1431-05A	1	2021			



CHAMBLY

ZONE : R-098

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale	•	•							
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•								
	Jumelée		•							
	Contiguë									
	Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2,5/2,5	2,5/2,5								
Largeur minimale (m)	-	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-								
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	8	8								
Avant secondaire minimale (m)	-	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-								
Arrière minimale (m)	-	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-								
Profondeur minimale (m)	-	-								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-								
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré		(1)								
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
(1) Annexe E.38					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A			1		2021



CHAMBLY

ZONE : R-099

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA CHAMBLY LE BOURG

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•	•	•						
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service				•					
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(2)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•			•				
		Jumelée		•						
		Contiguë			•					
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2	2/2	2/2	1/2					
Largeur minimale (m)		7,3	6	6	-					
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		87	87	87	-					
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6	4,5/6	4,5/6	4,5/6					
Avant secondaire minimale (m)		4,5	4,5	4,5	4,5					
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5	-					
Arrière minimale (m)		7,5	7,5	7,5	-					
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-					
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-						
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10	-					
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	-					
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	201/300	-					
DIVERS										
DIVERS	PIIA				•					
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières	(1)	(1)(3)	(1)(3)						
NOTES					Amendements					
(1) Article 164 par.16 - Dispositions applicables à la zone R-099 (2) 68 - Service éducationnel (3) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigues					No Règlement			Article(s)		Année



CHAMBLY

ZONE : R-100

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA CHAMBLY LE BOURG

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée									
Contiguë		●									
Quadruplé											
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2									
Largeur minimale (m)		5,48									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6									
Avant secondaire minimale (m)		6									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-									
	Profondeur minimale (m)	-									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré	(1)										
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
(1) Annexe E.24					No Règlement			Article(s)		Année	



CHAMBLY

ZONE : R-101

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA CHAMBLY LE BOURG

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée	●								
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		5,75									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		4,1									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal											
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-										
Profondeur minimale (m)	-										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré	(1)										
Notes particulières	(2)										
NOTES					Amendements						
(1) Annexe E.34 (2) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües					No Règlement	Article(s)	Année				



CHAMBLY

ZONE : R-102

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA CHAMBLY LE BOURG

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée									
		Jumelée	●								
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		5,75									
Avant secondaire minimale (m)		-									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		-									
Arrière minimale (m)		-									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		4,1									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	-										
Profondeur minimale (m)	-										
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré	(1)										
Notes particulières	(2)										
NOTES					Amendements						
(1) Annexe E.34 (2) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües					No Règlement		Article(s)		Année		



CHAMBLY

ZONE : R-103

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA TOD CENTRE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale	•	•							
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•								
	Jumelée		•							
	Contiguë									
	Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	3/3	3/3								
Largeur minimale (m)	-	-								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-								
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	8	8								
Avant secondaire minimale (m)	-	-								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-								
Arrière minimale (m)	-	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	20	18								
Profondeur minimale (m)	30	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	600	540								
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré		(1)								
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
(1) Annexe E.42					No Règlement		Article(s)		Année	
					R. 2021-1431-05A		1		2021	



CHAMBLY

ZONE : R-104

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2									
Largeur minimale (m)		9/7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières	(1)(2)										
NOTES					Amendements						
(1) Article 164 par.17 - Dispositions applicables à la zone R-087 et aux emplacements sis au 1726 à 1738 rue de Niverville, situés dans la zone R-104					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		2021		
(2) Art. 307 par.3 - Coupes d'arbres - Normes particulières											



CHAMBLY

ZONE : R-105

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•	•	•						
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•							
		Jumelée		•						
		Contiguë			•					
		Quadruplé				•				
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2	2					
		Largeur minimale (m)	9/7,3	6,7	6					
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87	87	87						
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6	4,5/6	4,5/6						
Avant secondaire minimale (m)		4,5	4,5	4,5						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5						
Arrière minimale (m)		7,5	7,5	7,5						
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-						
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10						
	Profondeur minimale (m)	30	30	30						
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	201/300						
DIVERS										
DIVERS	PIIA	• (2)	• (2)	• (2)						
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières		(1)	(1)						
NOTES					Amendements					
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A			3ab		2021



CHAMBLY

ZONE : R-106

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•	•							
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•							
		Jumelée								
		Contiguë		•						
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	2/2							
Largeur minimale (m)		9/7,3	6							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87	87							
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6	4,5/6							
Avant secondaire minimale (m)		4,5	4,5							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5							
Arrière minimale (m)		7,5	7,5							
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	6,7/10							
	Profondeur minimale (m)	30	30							
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	201/300							
DIVERS										
PIIA	• (2)	• (2)								
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières		(1)								
NOTES					Amendements					
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A			3ab		2021



CHAMBLY

ZONE : R-107

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•	•	•						
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•							
		Jumelée		•						
		Contiguë			•					
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	2/2	2/2						
Largeur minimale (m)		9/7,3	6,7	6						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87	87	87						
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6	4,5/6	7,5						
Avant secondaire minimale (m)		4,5	4,5	4,5						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5						
Arrière minimale (m)		7,5	7,5	7,5						
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10							
Profondeur minimale (m)	30	30	30							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	201/300							
DIVERS										
PIIA	• (2)	• (2)	• (2)							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières		(1)	(1)							
NOTES					Amendements					
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A			3ab		2021



CHAMBLY

ZONE : R-108

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•	•	•						
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•							
		Jumelée		•						
		Contiguë			•					
		Quadruplé								
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2	2/2					
		Largeur minimale (m)	9/7,3	6,7	6					
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87	87	87						
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6	4,5/6	7,5						
Avant secondaire minimale (m)		4,5	4,5	4,5						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5						
Arrière minimale (m)		7,5	7,5	7,5						
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal		-	-	-						
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10						
	Profondeur minimale (m)	30	30	30						
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	201/300						
DIVERS										
PIIA	• (2)	• (2)	• (2)							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières		(1)	(1)							
NOTES					Amendements					
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A			3ab		2021



CHAMBLY

ZONE : R-109

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	●								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2									
Largeur minimale (m)		7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement	Article(s)	Année				
					R. 2021-1431-05A	1	2021				



CHAMBLY

ZONE : R-110

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale	●								
	R-3 : Trifamiliale		●							
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements			●						
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus				●					
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée			●	●					
	Jumelée	●	●							
	Contiguë									
	Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2,5	2/2,5	3/3,5	3/3,5						
Largeur minimale (m)	8	9	-	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-	-	-						
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6/7,5	6/7,5	6/7,5	6/7,5						
Avant secondaire minimale (m)	6	6	6	6						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	4	4	5	5						
Arrière minimale (m)	10	10	10	10						
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-						
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	18	18	30	30						
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	540	540	900	900						
DIVERS										
PIIA	● (2)	● (2)	● (2)	● (2)						
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières					(1)					
NOTES					Amendements					
(1) Nombre maximal de logements par bâtiment : 8 (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A			3ab		2021



CHAMBLY

ZONE : R-111

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale	•	•							
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•								
	Jumelée		•							
	Contiguë									
	Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2,5	2/2,5								
Largeur minimale (m)	9	18								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	-	-								
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	7,5/12	7,5/12								
Avant secondaire minimale (m)	7,5	7,5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	-	-								
Arrière minimale (m)	-	-								
Distance minimale entre les bâtiments (m)	6	6								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	20	18								
Profondeur minimale (m)	30	30								
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	600	540								
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré	(1)									
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
(1) Annexes E.27 et E.45					No Règlement		Article(s)		Année	
					R. 2021-1431-05A		1		2021	



CHAMBLY

ZONE : R-112

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	●	●								
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	●								
		Jumelée									
		Contiguë		●							
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	2								
Largeur minimale (m)		9/7,3	6,7								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87	87								
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5/6	4,5/6								
Avant secondaire minimale (m)		4,5	4,5								
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5								
Arrière minimale (m)		7,5	7,5								
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-	-									
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	6,7/10								
	Profondeur minimale (m)	30	30								
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	201/300								
DIVERS											
PIIA	● (3)	● (3)									
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières	(1)	(2)									
NOTES					Amendements						
(1) Article 164 par.11 - Dispositions applicables aux zones R-079, R-112 et R-115 (2) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües (3) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement			Article(s)		Année	
					R. 2021-1431-05A			4ab		2021	



CHAMBLY

ZONE : R-113

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale	•								
	R-3 : Trifamiliale		•							
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements			•						
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•	•	•					
		Jumelée								
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		3/3	3/3	3/3,5						
Largeur minimale (m)		8	9	-						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-						
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6/7,5	6/7,5	6/7,5						
Avant secondaire minimale (m)		6	6	6						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		4	4	5						
Arrière minimale (m)		10	10	10						
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	20	20	30						
	Profondeur minimale (m)	30	30	30						
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	600	600	900						
DIVERS										
PIIA	• (1)	• (1)	• (1)							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
(1) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A			2ab		2021



CHAMBLY

ZONE : R-114

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - B PÉRIURBAINE MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•								
	R-2 : Bifamiliale		•							
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée								
		Jumelée	•	•						
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		2/2	2/2							
Largeur minimale (m)		6,7	6,7							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		87	87							
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6	6							
Avant secondaire minimale (m)		4,5	4,5							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5							
Arrière minimale (m)		7,5	7,5							
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	12	15							
	Profondeur minimale (m)	30	30							
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	360	500							
DIVERS										
PIIA	• (3)	• (3)								
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré		(1)								
Notes particulières	(2)									
NOTES					Amendements					
(1) Annexes E.12, E.17 et E.30 (2) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües (3) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A			4ab		2021



CHAMBLY

ZONE : R-115

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2									
Largeur minimale (m)		9/7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		3/6									
Avant secondaire minimale (m)											
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières	(1)										
NOTES						Amendements					
(1) Article 164 par.11 - Dispositions applicables aux zones R-079, R-112 et R-115						No Règlement	Article(s)	Année			
						R. 2021-1431-05A	1	2021			



CHAMBLY

ZONE : R-116

PIIA : AIRES DE PAYSAGE P4 - A ET B PÉRIURBAINE FAIBLE ET MOYENNE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•	•	•						
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•							
		Jumelée		•						
		Contiguë			•					
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	2	2						
Largeur minimale (m)		9/7,3	6,7	5,48						
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87	87	87						
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		4,5	4,5	4,5						
Avant secondaire minimale (m)		4,5	4,5	4,5						
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	1,2/1,5	1,2/1,5						
Arrière minimale (m)		7,5	7,5	7,5						
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-						
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	12	6,7/10						
	Profondeur minimale (m)	30	30	30						
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	360	201/300						
DIVERS										
DIVERS	PIIA	• (2)	• (2)	• (2)						
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières		(1)	(1)						
NOTES					Amendements					
(1) Article 115 - Marges latérales et arrière, agrandissement habitations jumelées et contigües (2) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A			3ab		2021



CHAMBLAY

ZONE : R-117

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	●								
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●								
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2								
	Largeur minimale (m)	7,3								
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	87								
	MARGES									
	Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6								
	Avant secondaire minimale (m)	4,5								
	Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5								
	Arrière minimale (m)	7,5								
	Distance minimale entre les bâtiments (m)	-								
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-									
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15									
Profondeur minimale (m)	30									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450									
DIVERS										
PIIA										
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	(1)(2)									
NOTES						Amendements				
(1) Art. 307 par.3 - Coupes d'arbres - Normes particulières						No Règlement	Article(s)	Année		
(2) Art. 164 par.13 - Dispositions applicables à la rue Marie-Marthe Poyer						R. 2021-1431-05A	1	2021		



CHAMBLY

ZONE : R-118

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•								
	R-2 : Bifamiliale		•	•						
	R-3 : Trifamiliale				•					
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•	•	•					
		Jumelée			•					
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2	2/2,5	2/2,5	2/3,5					
Largeur minimale (m)		9/7,3	8	9	9					
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-	-	-					
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6	6	6	6					
Avant secondaire minimale (m)		4,5	4,5	4,5	4,5					
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5	4	4	4					
Arrière minimale (m)		10	10	10	10					
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-	-	-					
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-						
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	20	18	20						
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30						
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	600	540	600						
DIVERS										
PIIA	• (1)	• (1)	• (1)	• (1)						
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
(1) Uniquement pour la modification : classes d'usages permises ou structure du bâtiment					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2021-1431-05A			2ab		2021



CHAMBLY

ZONE : R-119

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - C PÉRIURBAINE FORTE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale										
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	●									
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	●								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		3/3,5									
Largeur minimale (m)		-									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		7,5									
Avant secondaire minimale (m)		7,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		5									
Arrière minimale (m)		10									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	104										
LOTISSEMENT											
TERRAIN	TERRAIN										
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	30									
	Profondeur minimale (m)	30									
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	900									
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
					No Règlement	Article(s)	Année				
					R. 2021-1431-05A	1	2021				



CHAMBLAY

ZONE : R-120

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA BOURGOGNE OUEST

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

R-1 : Unifamiliale	•																			
R-2 : Bifamiliale		•	•																	
R-3 : Trifamiliale				•	•															
R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements																				
R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus																				
R-6 : Logement aux étages																				
R-7 : Habitation pour personnes âgées																				

C : COMMERCE

C-1 : Local																				
C-2 : Service																				
C-3 : Régional																				
C-4 : Restauration																				
C-5 : Hébergement																				
C-6 : Automobiles-service																				
C-7 : Automobiles-réparation																				
C-8 : Amusement																				
C-9 : Récréotouristique																				
C-10 : Divertissement																				
C-11 : Faible nuisance																				
C-12 : Forte nuisance																				

I : INDUSTRIE

I-1 : Haute technologie																				
I-2 : Légère																				
I-3 : Lourde																				
I-4 : Extractive																				
I-5 : Des déchets et des matières recyclables																				

P : PUBLIC

P-1 : Loisirs et culture																				
P-2 : Service public																				
P-3 : Infrastructure et équipement																				

A : AGRICOLE

A-1 : Culture																				
A-2 : Élevage																				
A-3 : Service et transformation																				

CONS : CONSERVATION

CONS-1 : Conservation																				
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS																				
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS																				
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

Isolée	•	•	•	•	•															
Jumelée			•		•															
Contiguë																				
Quadruplé																				

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2,5	2/2,5	2/2,5	2/2,5															
Largeur minimale (m)	9/7,3	8	8	9	9															
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	-	-	-	-															

MARGES

Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5															
Avant secondaire minimale (m)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5															
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	4	4	4	4															
Arrière minimale (m)	7,5	10	10	10	10															
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-															

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-															
-------------------------------------	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

LOTISSEMENT

TERRAIN

Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	20	18	20	18															
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30															
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	600	540	600	540															

DIVERS

PIIA	•	•	•	•	•															
PPCMOI																				
PAE																				
Usages conditionnels																				
Projet intégré																				
Notes particulières																				

NOTES

Amendements

	No Règlement	Article(s)	Année



CHAMBLY

ZONE : R-121

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA BOURGOGNE OUEST

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•								
	R-2 : Bifamiliale		•	•						
	R-3 : Trifamiliale				•	•				
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus									
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
C-2 : Service										
C-3 : Régional										
C-4 : Restauration										
C-5 : Hébergement										
C-6 : Automobiles-service										
C-7 : Automobiles-réparation										
C-8 : Amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Divertissement										
C-11 : Faible nuisance										
C-12 : Forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Loisirs et culture										
P-2 : Service public							•			
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Service et transformation										
CONS : CONSERVATION										
CONS-1 : Conservation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							(1)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES										
NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•				
	Jumelée			•	•	•				
	Contiguë									
	Quadruplé									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2	2/2,5	2/2,5	2/2,5	2/2,5	1/2			
	Largeur minimale (m)	9/7,3	8	8	9	9	-			
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	97/87	-	-	-	-	-			
	MARGES									
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	3	3	3	3	3	3				
Avant secondaire minimale (m)	-	-	-	-	-	-				
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	4	4	4	4	-				
Arrière minimale (m)	7,5	10	10	10	10	-				
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-	-	-	-				
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-	-	-	-				
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	20	18	20	18	-				
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30	-				
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	600	540	600	540	-				
DIVERS										
PIIA	•	•	•	•	•	•				
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières	(2)									
NOTES					Amendements					
(1) 6541 Service de garderie (prématernelle, moins de 50 % de poupons) (2) Article 164 par.19 – Dispositions applicables à la zone R-121 (695, rue Saint-Pierre)					No Règlement			Article(s)		Année
					R. 2022-1431-12A			13ab		2022



CHAMBLAY

ZONE : R-122

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA BOURGOGNE OUEST

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements									
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus	●								
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées		●							
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	●	●						
		Jumelée								
		Contiguë								
		Quadruplé								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		3/3.5	3/3.5							
Largeur minimale (m)		-	-							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		-	-							
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		9	9							
Avant secondaire minimale (m)		-	-							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		5	5							
Arrière minimale (m)		10	10							
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	TERRAIN									
	Largeur minimale (m) centre/extrémité	-	-							
	Profondeur minimale (m)	-	-							
	Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	-	-							
DIVERS										
DIVERS	PIIA	●	●							
	PPCMOI									
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Projet intégré									
	Notes particulières									
NOTES					Amendements					
					No Règlement	Article(s)	Année			



CHAMBLAY

ZONE : R-123

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P4 - A PÉRIURBAINE FAIBLE DENSITÉ

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL										
	R-1 : Unifamiliale	•									
	R-2 : Bifamiliale										
	R-3 : Trifamiliale										
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements										
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus										
	R-6 : Logement aux étages										
	R-7 : Habitation pour personnes âgées										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Local										
	C-2 : Service										
	C-3 : Régional										
	C-4 : Restauration										
	C-5 : Hébergement										
	C-6 : Automobiles-service										
	C-7 : Automobiles-réparation										
	C-8 : Amusement										
	C-9 : Récréotouristique										
	C-10 : Divertissement										
	C-11 : Faible nuisance										
	C-12 : Forte nuisance										
	I : INDUSTRIE										
	I-1 : Haute technologie										
	I-2 : Légère										
	I-3 : Lourde										
	I-4 : Extractive										
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
	P : PUBLIC										
	P-1 : Loisirs et culture										
	P-2 : Service public										
	P-3 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICOLE										
	A-1 : Culture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Service et transformation										
	CONS : CONSERVATION										
	CONS-1 : Conservation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	NORMES										
	NORMES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
		Isolée	•								
		Jumelée									
		Contiguë									
		Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/2									
Largeur minimale (m)		9/7,3									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		97/87									
MARGES											
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m		6									
Avant secondaire minimale (m)		4,5									
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture		1,2/1,5									
Arrière minimale (m)		7,5									
Distance minimale entre les bâtiments (m)		-									
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE											
Nombre de logements minimal/maximal	-										
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m) centre/extrémité	(1)										
Profondeur minimale (m)	(1)	-									
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	(1)										
DIVERS											
PIIA											
PPCMOI											
PAE											
Usages conditionnels											
Projet intégré											
Notes particulières											
NOTES					Amendements						
(1) Articles 25 et 26 du règlement 2020-1432 de Lotissement pour les normes minimales de lotissement des lots partiellement ou non desservis					No Règlement		Article(s)		Année		
					R. 2021-1431-05A		1		2021		



CHAMBLAY

ZONE : R-124

PIIA : AIRE DE PAYSAGE PDA BOURGOGNE OUEST

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

CLASSES D'USAGES PERMISES

R : RÉSIDENTIEL

- R-1 : Unifamiliale
- R-2 : Bifamiliale
- R-3 : Trifamiliale
- R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements
- R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus
- R-6 : Logement aux étages
- R-7 : Habitation pour personnes âgées

C : COMMERCE

- C-1 : Local
- C-2 : Service
- C-3 : Régional
- C-4 : Restauration
- C-5 : Hébergement
- C-6 : Automobiles-service
- C-7 : Automobiles-réparation
- C-8 : Amusement
- C-9 : Récréotouristique
- C-10 : Divertissement
- C-11 : Faible nuisance
- C-12 : Forte nuisance

I : INDUSTRIE

- I-1 : Haute technologie
- I-2 : Légère
- I-3 : Lourde
- I-4 : Extractive
- I-5 : Des déchets et des matières recyclables

P : PUBLIC

- P-1 : Loisirs et culture
- P-2 : Service public
- P-3 : Infrastructure et équipement

A : AGRICOLE

- A-1 : Culture
- A-2 : Élevage
- A-3 : Service et transformation

CONS : CONSERVATION

- CONS-1 : Conservation

USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS

USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

(2)

NORMES

NORMES

STRUCTURE DU BÂTIMENT

- Isolée
- Jumelée
- Contiguë
- Quadruplé

DIMENSIONS DU BÂTIMENT

- Hauteur en étage(s) minimale/maximale
- Largeur minimale (m)
- Superficie de bâtiment minimale (m²)

MARGES

- Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m
- Avant secondaire minimale (m)
- Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture
- Arrière minimale (m)
- Distance minimale entre les bâtiments (m)

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE

- Nombre de logements minimal/maximal

LOTISSEMENT

TERRAIN

- Largeur minimale (m) centre/extrémité
- Profondeur minimale (m)
- Superficie minimale (m²) centre/extrémité

DIVERS

- PIIA
- PPCMOI
- PAE
- Usages conditionnels
- Projet intégré
- Notes particulières

NOTES

Amendements

- (1) Usages autorisés uniquement en mixité avec l'usage R-7 habitations pour personnes âgées
- (2) 5999.1 Vente au détail d'articles érotiques

No Règlement	Article(s)	Année
R. 2020-1431-02A	3	2020



CHAMBLY

ZONE : R-125

PIIA : AIRE DE PAYSAGE P7 - CENTRE-VILLE ET SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
CLASSES D'USAGES PERMISES	R : RÉSIDENTIEL									
	R-1 : Unifamiliale	•								
	R-2 : Bifamiliale									
	R-3 : Trifamiliale									
	R-4 : Multifamiliale 4 à 6 logements		•							
	R-5 : Multifamiliale 7 logements et plus			•						
	R-6 : Logement aux étages									
	R-7 : Habitation pour personnes âgées									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Local									
	C-2 : Service									
	C-3 : Régional									
	C-4 : Restauration									
	C-5 : Hébergement									
	C-6 : Automobiles-service									
	C-7 : Automobiles-réparation									
	C-8 : Amusement									
	C-9 : Récréotouristique									
	C-10 : Divertissement									
	C-11 : Faible nuisance									
	C-12 : Forte nuisance									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Haute technologie									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	I-4 : Extractive									
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables									
	P : PUBLIC									
	P-1 : Loisirs et culture									
	P-2 : Service public									
	P-3 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICOLE									
	A-1 : Culture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Service et transformation									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•						
	Jumelée									
	Contiguë									
	Quadruplé									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Hauteur en étage(s) minimale/maximale	2/2	2/4	2/4							
Largeur minimale (m)	7,3	-	-							
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	87	-	-							
MARGES										
Avant minimale (m) emprise + 18 m/- 18 m	6	6	6							
Avant secondaire minimale (m)	6	6	6							
Latérale minimale (m) Sans/Avec ouverture	1,2/1,5	-	-							
Arrière minimale (m)	7,5	10	10							
Distance minimale entre les bâtiments (m)	-	-	-							
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR ZONE										
Nombre de logements minimal/maximal	-	-	-							
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m) centre/extrémité	15	30	30							
Profondeur minimale (m)	30	30	30							
Superficie minimale (m ²) centre/extrémité	450	900	900							
DIVERS										
PIIA	•	•	•							
PPCMOI										
PAE										
Usages conditionnels										
Projet intégré										
Notes particulières										
NOTES					Amendements					
					No Règlement		Article(s)		Année	